Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°73-2019-049

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2019

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

73-2019-04-18-006 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDT/SEEF n° 2019- 0310 autorisant Madame Floriane TARAJAT à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus) (5 pages) Page 3

73-2019-04-17-004 - Arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2019-0309 Autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées : Nacré de la Canneberge (Boloria aquilonaris) Bénéficiaire : Association FLAVIA, pour les papillons et leur étude (APE) (3 pages) Page 9

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-19-001 - Arrete n° 73 35 2019 (4 pages) Page 13

73-2019-04-19-002 - Arrete n°73 19 2019 (4 pages) Page 18

73-2019-04-18-008 - Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2019-02 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Chambéry-modification n°1 (39 pages) Page 23

73-2019-04-18-007 - Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2019-03 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement d'Albertville-modification n°1 (13 pages) Page 63

73-2019-04-18-009 - Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2019-04 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne-modification n°1 (8 pages) Page 77

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

73-2019-04-19-003 - Arrêté préfectoral de fermeture de la partie cure alimentée en eau minérale naturelle par le mélange LAISSUS des thermes de BRIDES LES BAINS (2 pages) Page 86

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

73-2019-04-18-006

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDT/SEEF n° 2019- 0310 autorisant Madame Floriane TARAJAT à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service Environnement, Eau, Forêts

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DDT/SEEF n° 2019- 0310 autorisant
Madame Floriane TARAJAT
à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau
contre la prédation du loup (*Canis lupus*)

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L 427-6 et R 427-4 ;

Vu le code rural et de la pêche et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n°2018- 713 du 14 juin 2018 portant nomination des lieutenants de louveterie de la Savoie ;

Vu la liste des chasseurs habilités à participer aux tirs de défense renforcée et aux tirs de prélèvement en application des arrêtés interministériels du 30 juin 2015 et du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus), dans le département de la Savoie ;

Vu la demande en date du 17 avril 2019 par laquelle **Madame Floriane TARAJAT** demeurant –La poulière – 73 590 SAINT NICOLAS LA CHAPELLE sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;

CONSIDÉRANT que **Madame Floriane TARAJAT** déclare, pour la saison 2019, dans sa demande d'autorisation de réalisation de tir de défense, mettre en œuvre les mesures de protection suivantes :

- Visite quotidienne
- Regroupement en parc électrifié ou bergerie la nuit
- Pâturage en parc électrifié le jour

CONSIDÉRANT que Madame Floriane TARAJAT a déposé en date du 17 avril 2019 auprès de la DDT, une demande de subvention en vue de mettre en place des mesures de protection de son troupeau dans le cadre de la mesure 7.62 du Plan de développement régional (PDR) Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévenir des dommages importants au troupeau de **Madame Floriane TARAJAT** par la mise en œuvre de tirs de défense simple, en l'absence d'autre solution satisfaisante;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018, qui intègre cette préoccupation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires :

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Floriane TARAJAT est autorisée à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par l'arrêté ministériel du 19 février 2018 susvisé, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre de mesures de protection et à l'exposition du troupeau à la prédation.

ARTICLE 3 : Le tir de défense simple peut être mis en œuvre par :

- le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve qu'il soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours ;
- toute personne mandatée par le bénéficiaire de l'autorisation et mentionnée sur le registre de tir décrit à l'article 7, sous réserve qu'elle soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours ; M Guy BIBOLLET, M Lionel PORRET, Frédéric BELLEVILLE ;
- aux chasseurs en possession de leur permis de chasser validé pour la saison de chasse correspondante à la période de tir et habilités à participer aux tirs de défense renforcée et aux tirs de prélèvement en application des arrêtés interministériels du 30 juin 2015 et du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus), dans le département de la Savoie. Ces chasseurs doivent être en possession, au moment du tir, de la carte d'habilitation à participer aux tirs de défense et de prélèvement contre le loup ;
- ainsi que par les lieutenants de louveterie ou par les agents de l'ONCFS.

Toutefois, le tir ne peut pas être réalisé par plus d'un tireur pour chacun des lots d'animaux constitutifs du troupeau et distants les uns des autres, tels que décrits dans le contrat de protection passé avec l'État dans le cadre de la mesure 7,62 du PDR de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 4 : La réalisation des tirs de défense simple doit vérifier l'ensemble des conditions de lieu suivantes:
- sur les communes de SAINT NICOLAS LA CHAPELLE et de FLUMET;
- à proximité du troupeau de **Madame Floriane TARAJAT ;**
- sur les pâturages, surfaces et parcours mis en valeur par le bénéficiaire de la dérogation ainsi qu'à leur proximité immédiate et notamment les pâturages situés sur les communes de SAINT NICOLAS LA CHAPELLE aux lieux dits « La poulière» « Le talon» «Le seutthenay» «Les mouilles» et au lieu dit «Le plan d'eau» à FLUMET;.

ARTICLE 5 : Les tirs de défense simple peuvent avoir lieu de jour comme de nuit.

Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

ARTICLE 6 : Les tirs de défense simple sont réalisés avec toute arme de catégorie C1 ou D1 mentionnée à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure, dont les carabines à canon rayé munies d'une lunette de visée optique.

Sous réserve d'une validation préalable par l'ONCFS, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs de défense simple, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, ainsi que la sécurité des participants peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :
- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs, tels que les hurlements provoqués ;
- attirer les loups à proximité des tireurs, tels que les appâts ;
- contraindre les loups à se rapprocher des tireurs, tels que les battues.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie, aux agents de l'ONCFS et aux chasseurs habilités en vertu des arrêtés préfectoraux susvisés opérant en présence d'un lieutenant de louveterie ou d'un agent de l'ONCFS.

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique sera réservée aux seuls lieutenants de louveterie et agents de l'ONCFS.

ARTICLE 7 : La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre précisant :
- les nom et prénom(s) du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :
- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir utilisés ;
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut...).

Ce registre est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police. Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1er et le 31 juillet.

ARTICLE 8 : Madame Floriane TARAJAT informe le service départemental de l'ONCFS au 04-79-36-29-71 de tout tir en direction d'un loup dans un délai de 12 h à compter de sa réalisation. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'ONCFS évalue la nécessité de conduire des recherches.

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, **Madame Floriane TARAJAT** informe sans délai la DDT au 04 79 71 73 93 et le service départemental de l'ONCFS au 04 79 36 29 71 qui est chargé de rechercher l'animal. La DDT est chargée d'informer le Préfet.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, **Madame Floriane TARAJAT** informe sans délai la DDT au 04 79 71 73 93 et le service départemental de l'ONCFS au 04 79 36 29 71 qui prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'ONCFS sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé. La DDT est chargée d'informer le Préfet.

ARTICLE 9 : L'autorisation est suspendue pour une période de 24 heures, après chaque destruction ou blessure de loup, dès lors qu'un seuil correspondant au plafond fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 minoré de quatre spécimens est atteint.

ARTICLE 10 : La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini par l'arrêté ministériel prévu à l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) est atteint.

Elle redevient valide dans les cas suivants :

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

- à la publication de l'arrêté prévu à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I ou du II de l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

ARTICLE 11 : La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 12 : La présente autorisation est valable jusqu'au **30 mars 2024.**
Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée :

- à la mise en place des mesures de protection ;

et

- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I ou du II de l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

ou

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

ou

- à la publication de l'arrêté prévu à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

ARTICLE 13 : La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 14 : Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 15 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la SAVOIE, le directeur départemental des territoires de la SAVOIE et le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Savoie, le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la SAVOIE.
Le présent arrêté sera également transmis aux maires des communes de SAINT NICOLAS LA CHAPELLE et de FLUMET

Chambéry, le 18 avril 2019
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

signé Hervé BRUNELOT

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

73-2019-04-17-004

Arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2019-0309
Autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées : Nacré de la Canneberge (Boloria aquilonaris)
Bénéficiaire : Association FLAVIA, pour les papillons et leur étude (APE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêts

Dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées

Arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2019-0309
Autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées :
Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*)

Bénéficiaire **: Association FLAVIA, pour les papillons et leur étude (APE)**

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.163-5, L.411-1, L.411-1A, L.411-2 et R.411-1 à R.411-6 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 08 mars 2019 portant délégation de signature à M. Hervé BRUNELOT, Directeur départemental des territoires de la Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-212 du 14 mars 2019 portant subdélégation de signature de M. Hervé BRUNELOT, directeur départemental des territoires de la Savoie ;

VU les lignes directrices en date du 30 octobre 2017 précisant la nature des décisions individuelles, notamment dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, soumises ou non à participation du public, au vu de leur incidence sur la protection de l'environnement, dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la demande de dérogation pour capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées (cerfa n°13616*01) déposée par l'association APE, le 5 mars 2019 dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale "tourbière des Saisies-Beaufortain-Val-d'Arly" ;

CONSIDÉRANT que la présente demande est déposée pour la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place aux fins d'inventaires de populations sauvages dans le cadre du projet d'étude sur la population de Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*) sur la réserve naturelle régionale de la tourbière des Saisies-Beaufortain-Val-d'Arly ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle compte tenu des prescriptions mises en œuvre, telles que détaillées ci-après (article 2)

CONSIDÉRANT que les personnes à habiliter justifient d'une formation adaptée pour la capture, le marquage lorsque celui-ci est pratiqué, et le relâcher immédiat de spécimens des espèces ou groupes d'espèces concernées par les opérations.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Bénéficiaire et objet de l'autorisation

Dans le cadre du projet d'étude sur la population de Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris)* sur la réserve naturelle régionale "tourbière des Saisies-Beaufortain-Val-d'Arly" l'association APE, dont le siège social se situe à Trept (38460 – 10 route de Couzance) est autorisée à pratiquer la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées, dans le cadre défini aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

CAPTURE SUIVIE D'UN RELÂCHER IMMÉDIAT SUR PLACE D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES : espèces ou groupes d'espèces visés, *nombre et sexe le cas échéant*
Nacré de la Canneberge ***(****Boloria aquilonaris)* imagos

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques

LIEU D'INTERVENTION :

Département de la Savoie : Réserve naturelle régionale de "la tourbière des Saisies-Beaufortain-Val-d'Arly" ; communes de Cohennoz, Crest-Voland, Hauteluce et Queige.

PROTOCOLE :

- Le bénéficiaire procède à la capture pour identification des spécimens avant de les relâcher sur place.
- Les opérations de capture sont strictement limitées à ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif recherché, en tenant compte de leur cycle biologique.

MODALITÉS :

Les modes et moyens utilisés pour la capture et le relâcher sont les suivants :

- 2 à 3 sessions d'échantillonnage sont prévues sur le site d'étude ;
- Capture manuelle à l'aide d'un filet à papillons et marquage de l'ensemble des imagos observés sur le site d'étude ;
- Déplacements suivant un cheminement dit « en bande » pour couvrir au mieux l'ensemble des habitats propices à la présence de l'espèce ;
- Marquage à l'aide d'un marqueur fin permanent indélébile et sans solvant, avec numéro unique sur l'aile postérieure droite de chaque individu ; deux couleurs utilisées : le rouge pour les femelles ; le noir pour les mâles ;
- Relâcher immédiat de l'individu à l'endroit de sa capture.

Pour limiter les risques de déchirures de la membrane de l'aile, cette dernière est disposée contre un support (jambe de l'observateur généralement).

Les captures doivent être réalisées selon des modalités et à l'aide de moyens n'occasionnant aucune blessure ni mutilation aux animaux capturés.

ARTICLE 3 : Personnes habilitées

Les personnes habilitées pour réaliser ces opérations sont :

- Yann Baillet, chargé de mission,
- Philippe Francoz, membre de l'association « papillons 73 »,
- Grégory Guicherd,
- Philippe Bordet,

toutes membres de l'association.

Elles doivent être porteuses de la présente autorisation lors des opérations visées et sont tenues de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

ARTICLE 4 : Durée de validité de l'autorisation

L'autorisation est valable du 1er juillet au 31 août 2019.

ARTICLE 5 : Mise à disposition des données

Le bénéficiaire met ses données d'observation d'espèces à disposition de la DREAL dans les conditions définies par le système d'information sur la nature et les paysages, notamment en ce qui concerne les règles de dépôt, de formats de données et de fichiers applicables aux métadonnées et données élémentaires d'échange relatives aux occurrences d'observation d'espèces.

Le bénéficiaire adresse à la DREAL, dans les trois mois après la fin de l'opération, un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation. Ce rapport comprend :

- les dates et lieux par commune des opérations,
- le nombre de spécimens capturés de chaque espèce, le sexe lorsque ce dernier est déterminable, les lieux de capture-relâcher ;
- le nombre d'animaux morts au cours des opérations,
- le nombre d'animaux non visés dans la dérogation et néanmoins pris dans les matériels de capture au cours des opérations.

ARTICLE 6 : Autres législations et réglementations

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être applicables sur les espaces protégés du territoire d'étude.

ARTICLE 7 : Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 8 : Exécution

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le directeur départemental des territoires de la Savoie, Monsieur le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Monsieur le chef du service départemental de l'agence française de la biodiversité (AFB), Monsieur le directeur de l'Agence territoriale Savoie de l'Office national des forêts sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 17 avril 2019

Le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires et par subdélégation,
le chef du service environnement, eau, forêt

signé Laurence THIVEL

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-19-001

Arrete n° 73 35 2019

Arrêté préfectoral n° 73-35-2019 portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 t de PTAC exploités par l'entreprise GF2S domiciliée à La Motte-Servolex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté préfectoral N° 73-35-2019
portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise **GF2S** domiciliée à
611, rue Denis Papin, La Motte-Servolex (73)

Le préfet de la Savoie
Chevalier de Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU le Code de la route, notamment son article R.411-18 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;

VU la demande présentée le 10 avril 2019 par l'entreprise Alpina Savoie située 209, rue Aristide Bergès à Chambéry (73) ;

Considérant que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise susvisée, permet d'assurer le fonctionnement en service continu de certains services ou unités de production ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRÊTE

Article 1er

Les véhicules :
– dont les numéros des immatriculations figurent dans l'annexe jointe au présent arrêté,
– exploités par l'entreprise GF2S domiciliée à 611, rue Denis Papin, La Motte-Servolex (73), sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes.

Article 2

Cette dérogation est accordée pour le transport sur la commune de Chambéry :
- de matières premières (semoule et farine) afin d'approvisionner le site de production situé rue Aristide Berger, depuis le moulin situé rue Général Borson,
- de produits finis au départ du site de production pour un stockage dans des semi-remorques sur le parking situé rue Général Borson, à côté du moulin,

Le départ à vide s'effectuera de l'entreprise GF2S, 611 Rue Denis Papin, La Motte-Servolex (73),
La circulation des véhicules aura lieu dans la zone industrielle du Bissy sur une distance de 300 m.

Elle est valable : le lundi 22 avril 2019 de 05H00 à 19H00,
le mercredi 8 mai 2019 de 05H00 à 19H00,
le jeudi 30 mai 2019 de 05H00 à 19H00.

Article 3

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.
Une copie du présent arrêté et de son annexe doit se trouver à bord du véhicule.

Article 4

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable légal de l'entreprise GF2S.

Chambéry, le 19 avril 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sécrétaire Général,
Pierre MOLAGER

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral n° 73.35/19 du 19.04.19
Article R. 411-18 du Code de la route – Article 5 II de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015

Dérogation temporaire aux interdictions de circulation générales et complémentaires prévues par les articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015

Conformément à l'article 8 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015, la dérogation individuelle à titre temporaire doit être obligatoirement **complétée par son titulaire** avant le départ du véhicule, en indiquant **le numéro d'immatriculation du véhicule**, pour être valable.

VÉHICULES CONCERNÉS (*le cas échéant*)

Type	N° d'immatriculation
ACTROS Mercedes	EJ049PQ
ACTROS Mercedes	EJ292GJ
Citerne	EK260TX
Citerne	EK407JW
Citerne	EK055JC
Citerne	BQ797CH

Une copie de l'arrêté préfectoral et son annexe doivent se trouver à bord du véhicule et pouvoir être présentés aux agents chargés du contrôle

30/05/2019 5h-19h.....
.....

Représentant du demandeur

Fait à : Chambéry

Le : 10/04/2019

Nom, qualité du signataire et cachet	Signature
Audric JOUHAM Responsable Logistique	AJ

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Accord

Arrêté n° :

Rejet

Motif : .....
.....
.....
.....

Informations complémentaires :

- La liste des véhicules bénéficiant d'une dérogation permanente figure à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015

- Article 5-II-3°

Transport de déchets pour l'évacuation des déchetteries et des abattoirs. Concerne strictement l'évacuation des déchetteries et abattoirs, pour des raisons sanitaires et dans un souci de sécurité et de protection de l'environnement.

L'évacuation des déchetteries mobiles, de bennes et de conteneurs spécifiques ainsi que la collecte des bio-déchets des grandes surfaces par exemple, n'ont pas vocation à bénéficier de cette possibilité de dérogation.

- Article 5-II-6°

La notion de service continu recouvre notamment les industries dont l'activité serait gravement pénalisée par une rupture d'approvisionnement et dont les produits nécessaires au fonctionnement doivent être acheminés en continu. L'acheminement de la marchandise finie pendant les jours d'interdiction vers des plate-formes logistiques ne justifie pas une dérogation.

Lorsqu'elles concernent des transports de marchandises dangereuses, ces dérogations ne peuvent être accordées qu'après avis de la commission interministérielle du transport des marchandises dangereuses.

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-19-002

Arrete n°73 19 2019

Arrêté n° 173-19-2019 portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 t de PTAC exploités par l'entreprise transports PERRENOT à Chambéry

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Arrêté préfectoral N° 73-19-2019

portant dérogation individuelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes de PTAC exploités par l'entreprise transports **PERRENOT** domiciliée à **179, rue Paul Girod à CHAMBÉRY (73)**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU le Code de la route, notamment son article R.411-18 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;

VU la demande présentée le 17 janvier 2019 par l'entreprise RDM LA ROCHETTE domiciliée à 23, avenue Maurice Franck à La Rochette (73) ;

VU les instructions du Préfet de l'Isère, département d'arrivée, en date du 21/02/2018 ;

Considérant que la circulation des véhicules exploités par l'entreprise susvisée, permet :

d'assurer le fonctionnement en service continu de certains services ou unités de production

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRÊTE

Article 1er

Les véhicules :
– dont les numéros des immatriculations figurent dans l'annexe jointe au présent arrêté,
– exploités par la société transports PERRENOT domiciliée à 179, rue Paul Girod CHAMBERY (73) sont autorisés à circuler en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes.

Article 2

Cette dérogation est accordée pour le transport de produits finis (cartons) entre le site de production et une plate-forme logistique :

- point de départ à vide : transports PERRENOT, 179, rue Paul Girod CHAMBERY (73) ;
- point de chargement : site de RDM LA ROCHETTE, 23, avenue Maurice Franck à La Rochette (73) ;
- point de déchargement : 1145, rue des Métannies à Pontcharra (38)
  allers et retours.

L'itinéraire autorisé est la route des gorges RD 925 B sur le département de la Savoie et la RD 525 B sur le département de l'Isère jusqu'à la zone industrielle et aux entrepôts de Pontcharra.

Elle est valable les samedis : 27 juillet, 3, 10, 17, 24 août 2019,
les lundis : 22 avril, 10 juin, 11 novembre 2019,
les mercredis : 01, 08 mai, 25 décembre 2019,
les jeudis : 30 mai, 15 août 2019,
le vendredi : 01 novembre 2019.

Article 3

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.
Une copie du présent arrêté et de son annexe doit se trouver à bord du véhicule.

Article 4

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable légal de la société transports PERRENOT.

Chambéry, le 19 avril 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Généra,
Pierre MOLAGER

- **Lieu de chargement (SAVOIE) :**

RDM LA ROCHETTE SAS
23, Avenue Maurice Franck
73110 LA ROCHETTE

- **Lieu de déchargement (ISERE) :**

Entrepôt de Stockage
1145, rue des Mettanies
ZA Parc Bayard
38530 PONTCHARRA

Lors du déclenchement, nous prévoyons de charger dans la matinée **12 camions de 40 T maximum.**
Il s'agit de camions Taut-Liner (Tracteur + remorque).

- **Itinéraire :**

Pas d'autoroute, ni de route à grosses fréquentations
Environ 10 KM à parcourir
Route des Gorges de La Rochette à Pontcharra
Traversée de la zone industrielle de Pontcharra
Passage inférieur de la voie ferrée, l'entrepôt est à 400 m de la gare de Pontcharra

- **Horaires :**

Les rotations des remorques se feront sur le créneau de 6 Heures /12 Heures

- **Transporteur concerné :**

TRANSPORTS PERRENOT
179, Rue Paul Girod
73000 CHAMBERY

- **Tableau des véhicules concernés :**

Type	N° Immatriculation
Tracteur	BR626YM
Tracteur	BR693YM
Tracteur	CH221NW
Remorque	BN979JS
Remorque	DN133HZ
Remorque	DH113ZM
Remorque	EC916ZJ
Remorque	2499WB86
Remorque	DX218PJ
Remorque	DY275LG
Remorque	DX411PJ
Remorque	CD628SX
Remorque	DL520YB
Remorque	CY802FD
Remorque	AY513KK

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-18-008

Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2019-02 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Chambéry-modification n°1

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté n° PREF-DCL-BIE-2019-02 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Chambéry

Modification n° 1

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.12, L.13 , L.15-1, L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 Août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Chambéry ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Porte-de-Savoie au 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle Saint-Genix-les-Villages au 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Valgelon-La Rochette au 1er janvier 2019 ;

Vu les demandes de modifications présentées par certaines communes de l'arrondissement de Chambéry, postérieurement à l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser, pour les communes concernées, les nom, adresse des bureaux de vote ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1er

Dans les communes non divisées en plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2

Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chaque bureau de vote ainsi localisé un périmètre géographique, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 3

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote servent pour toute élection qui se déroulera dans la période comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Article 4

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, Sous-préfet de l'arrondissement de Chambéry, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et affiché immédiatement à la mairie concernée et devant chaque bureau de vote.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général
Signé: Pierre MOLAGER

Liste des emplacements des bureaux de vote
Département de Savoie 73
Arrondissement de Chambéry

Ardt	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73610	AIGUEBELETTE LE LAC	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	AILLON LE JEUNE	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	AILLON LE VIEUX	1	mairie			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	AIX LES BAINS	5		16ème bureau centralisateur du canton n°1	école de Choudy – 78 bd Pierpont Morgan	ALLÉE DE CORNIN AVENUE DANIEL ROPS AVENUE DU PETIT PORT (du 113 à la fin et du 138 à la fin) AVENUE PIERRE DE COUBERTIN BD DE LATTRE DE TASSIGNY (du 26 à la fin) BOULEVARD AMÉLIE GEX BOULEVARD DU LAC BOULEVARD DU PORT AUX FILLES BOULEVARD GARIBALDI (du 1 au 779 et du 2 au 1154) BOULEVARD HÉLÈNE BOUCHER BOULEVARD JEAN CHARCOT BOULEVARD PIERPONT MORGAN (du 43 à la fin et du 14 à la fin) BOULEVARD ROBERT BARRIER (du 16 à la fin et n° impairs) CHEMIN DE COETAN CHEMIN DE GAMONT CHEMIN DE JOCELYN CHEMIN DE L'ANNONCIADE CHEMIN DES AULNES CHEMIN DES BIATRES CHEMIN DES CERISIERS CHEMIN DES EAUX VIVES CHEMIN DES TOURTERELLES CHEMIN DU PÊCHEUR ESPLANADE DU PETIT PORT HAMEAU DE CHOUDY IMPASSE DES COMBETTES IMPASSE DES EAUX VIVES IMPASSE DES VERRIERS IMPASSE DU CLOS FLEURY IMPASSE JEAN CHARCOT PASSAGE GARIBALDI PASSAGE HÉLÈNE BOUCHER PLACE JEAN LAHOR PROMENADE DU SIERROZ RUE DES CYGNES RUE DU MONT GRANIER RUE DU TILLET RUE ELVIRE RUE JEAN MERMOZ (du 45 à la fin et du 44 à la fin) RUE MARYSE BASTIÉ RUE RAYMOND CASTEL ESPLANADE JEAN MURGUET

						17ème bureau	Mémard (école de Choudy) - 78 bd Pierpont Morgan	ALLÉE DU VIEUX PUITS ALLÉE PROM. DES BORDS DU LAC AVENUE DU GRAND PORT (du 195 à la fin et du 200 à la fin) BOULEVARD GARIBALDI (du 781 à la fin et 1156 à la fin) BOULEVARD ROBERT BARRIER (du 2 au 14) CHEMIN DE MORGERAN CHEMIN DE PUER CHEMIN DES BATELIERS CHEMIN DES TEPPES CHEMIN DU VIEUX PUITS ESPLANADE MARCEL BIGEARD LE GRAND PORT PLACE DE PUER PLACE EDOUARD HERRIOT RUE DES ALBATROS RUE DES GOÉLANDS RUE DES PÉLICANS RUE JACQUES CARTIER RUE JULES PIN RUE MOLIÈRE
						18ème bureau	école de Lafin – 14 chemin des Marmillons	AVENUE DU GRAND PORT (du 131 au 193 et du 132 au 198) BOULEVARD GASTON MOLLEX (du 1 au 17 et du 2 au 8) CH. DES MARTYRS DES CHARMETTES CHEMIN DE BEAUREGARD CHEMIN DE CHATENIÈRE CHEMIN DE CORSUET CHEMIN DE L'ALMÉE CHEMIN DE LA BARMETTE CHEMIN DE LA CORNICHE CHEMIN DE LA ROSELIÈRE CHEMIN DE MÉMARD CHEMIN DE POMONE CHEMIN DES BÉCASSES CHEMIN DES CONFINS CHEMIN DES CROIX CHEMIN DES ECOLIERS CHEMIN DES ECUREUILS CHEMIN DES FAUVETTES CHEMIN DES GEOIRES CHEMIN DES GOLIETTES CHEMIN DES LAPINS CHEMIN DES LILAS CHEMIN DES MARMILLONS CHEMIN DES MERLES CHEMIN DES MURIERS CHEMIN DES PERDRIX CHEMIN DES PINCHINS CHEMIN DES PINSONS CHEMIN DES RÉSERVOIRS CHEMIN DES TOUVIÈRES CHEMIN DU CELLIER BLANC CHEMIN DU CELLIER REBAUDET CHEMIN DU LOUP CHEMIN DU MOULIN CHEMIN DU RENARD CHEMIN DU ROSSIGNOL CHEMIN DU SOLITAIRE CHEMIN SAINT MARTIN CIRCUIT DE CORSUET HAMEAU DE COTEFORT IMPASSE ARTHUR RIMBAUD IMPASSE GUSTAVE FLAUBERT ROUTE DE SAINT-INNOCENT RUE ALEXANDRE MORET RUE ALFRED DE VIGNY RUE BORIS VIAN RUE CHATEAUBRIAND RUE EUGÈNE FERT RUE GEORGE SAND RUE MARCEL PAGNOL RUE MICHEL BOUTRON RUE MONTAIGNE RUE MONTESQUIEU RUE TOM MOREL RUE RUDYARD KIPLING
						19ème bureau	école du Sierroz – 60 rue Georges Daviet	ALLÉE DE LA CARÈNE AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT (du 489 à la fin) BOULEVARD DES GÉNÉRAUX FORESTIER (du 31 à la fin et du 30 à la fin) CHEMIN CLAUDE MONET CHEMIN COLONEL ROLLET CHEMIN DE LA BATIAS CHEMIN DE VIBORGNE CHEMIN DES MERMET CHEMIN DES MOELLERONS CHEMIN DU MURGET CHEMIN PAUL CÉZANNE IMPASSE DES MERMET IMPASSE DU MURGET IMPASSE PAUL GAUGUIN PLACE DE LAFIN PLACETTE DE LA CASCADE RUE ABBÉ PIERRE RUE BEL AIR RUE DE LA VIGIE RUE DE LAFIN (du 27 à la fin et du 26 à la fin) RUE DES PETITS PAINS RUE DU BEAUPRÉ RUE DU DR FRANÇOIS GAILLARD RUE FRANÇOISE SAGAN RUE GEORGES DAVIET RUE JOSEPH MOTTET RUE LAZARE PONTICELLI

						20ème bureau	école Franklin Roosevelt – 32 boulevard des Généraux Forestier	ALLÉE DES IRIS AVENUE DU GRAND PORT (du 49 au 129 et du 58 au 130) RUE DE LAFIN (du 1 au 25 et du 2 au 24) AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT (du 1 au 487) CHEMIN DES GRANDS CHAMPS CHEMIN DES VIOLETTES PLACE DU RONDEAU RUE SIMONE VEIL ALLÉE D'EMERAUDE ALLÉE DE LA CORVETTE ALLÉE DE LA FRÉGATE ALLÉE DE LA GOÉLETTE ALLÉE DU GALION RUE DESAIX RUE RABELAIS BOULEVARD LÉON BLANC RUE DOPPET CHEMIN DES PLANTÉES BOULEVARD DES GÉNÉRAUX FORESTIER (du 1 au 29 et du 2 au 28) CHEMIN DES PRIMEVÈRES BOULEVARD PIERPONT MORGAN (du 2 au 12) CHEMIN EN CALLOUD RUE PAULINE BORGHÈSE RUE JEAN MERMOZ (du 1 au 43 et du 2 au 42) IMPASSE CLAUDE DEBUSSY IMPASSE DES AMARYLLIS IMPASSE DES PRÉS FLEURIS IMPASSE DES JACINTHES CHEMIN JEAN VULLIEN CHEMIN DES MIMOSAS ALLÉE JACQUELINE IMPASSE JEAN MERMOZ
2	AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	AIX LES BAINS	15		1er bureau (centralisateur)	Thermes nationaux, Place Maurice Mollard	AVENUE D'ALBION AVENUE LORD REVELSTOKE BD DE LA ROCHE DU ROI (du 2 au 26 et du 1 au 49) CHEMIN CHEVALLEY CHEMIN DE LA CAROTIÈRE CHEMIN DE LA GRIMOTIÈRE CHEMIN DE LA RAMAUDE CHEMIN DE SAINT POL CHEMIN DES GENÉVRIERS CHEMIN NOTRE DAME DES NEIGES CHEMIN SAINT EXUPÉRY CHEMIN SAINT FRANÇOIS CHEMIN SAINT MICHEL IMPASSE DE LA GRIMOTIÈRE IMPASSE DU PUITS D'ENFER PASSAGE ROSSIGNOLI RUE DES FUSILLÉS DU REVARD RUE DOCTEUR P. FAIDHERBE RUE DU PROFESSEUR JEAN BERNARD RUE DU PUITS D'ENFER RUE FRANÇOIS PONSARD RUE GEORGES 1ER RUE ISALINE RUE JEAN MONARD RUE PELLEGRINI SQUARE JEAN MOULIN ROUTE DU REVARD (n° pairs) CHEMIN HONORÉ DE BALZAC (du 47 à la fin et du 52 à la fin) MONTÉE DES CARRIÈRES ROMAINES (n° impairs)
						2ème bureau	Thermes nationaux, Place Maurice Mollard	AVENUE DE MARLIOZ (du 1 au 89 et du 2 au 74) AVENUE DE TRESSERVE (du 1 au 27) BOULEVARD DE RUSSIE CHEMIN DE LA SARADEINE (n° impairs) CHEMIN DES MARRONNIERS CHEMIN NUNGESSER PLACE GABRIEL PÉROUSE RUE DE L'AVENIR RUE DE LA CITÉ RUE DE LA PAIX RUE DES MARQUISATS RUE FRANÇOIS BERTHIER RUE MARCEL GIROD RUE PAUL DOUMER (n° impairs) RUE PIERRE BRACHET RUE VICTOR HUGO (du 1 au 45 et n° pairs)

						3ème bureau	Hôtel de ville, Place Maurice Mollard	AVENUE CHARLES DE GAULLE AVENUE DE TRESSERVE (du 2 au 38 et n° impairs) AVENUE MARIE DE SOLMS AVENUE VICTORIA (n° impairs) BOULEVARD WILSON (du 151 à la fin) PASSAGE BOCCARA PLACE MAURICE MOLLARD PLACE DE LA GARE PLACE DES THERMES PLACE DU REVARD PLACE INGÉNIEUR FRANÇOIS RUE ALBERT 1ER RUE COMTE DE LOCHE RUE DE CHAMBÉRY RUE DE LIÈGE RUE DESPINE (n° impairs) RUE DOCTEUR LOUIS DUVERNAY RUE HENRI ROCHEFORT RUE JEAN-LOUIS V. BIAS RUE PAUL BONNA RUE SIR ALFRED GARROD RUE SOMMEILLER RUE TONY REVILLON RUE WILLIAM HALDIMAN SQUARE DE L'HÔTEL DE VILLE SQUARE DU TEMPLE DE DIANE PASSAGE MARK TWAIN
						4ème bureau	Ecole du Centre Garçons, place des Ecoles	AVENUE DES FLEURS BOULEVARD DE PARIS (du 1 au 51 et du 2 au 46) ESPLANADE LÉON GROSSE IMPASSE DU PRÉ PRIEURÉ MONTÉE CLÉRY PASSAGE CABIAS PASSAGE DU PRÉ DALPHIN PASSAGE ROBERT DOISNEAU PASSAGE SÉBASTIEN LUBINI PLACE CARNOT PLACE DES ECOLES (n° pairs) RUE CABIAS RUE CHARLES DULLIN RUE CLAUDE DE SEYSSEL RUE DAQUIN RUE DE LA CHAUDANNE RUE DES BAINS RUE DESPINE (n° pairs) RUE DU CASINO RUE DU DAUPHIN RUE JOSEPH FONTANET RUE LAMARTINE RUE PAUL VERLAINE RUE VAUGELAS RUELLE DU REVET TRABOULE ROGER BACHELARD
						5ème bureau	Garderie Ecole du Centre, place des Ecoles	Avenue de Verdun, avenue du Petit Port (du 1 au 31 et du 2 au 28), avenue Victoria (n° pairs), Boulevard Wilson (du 1 au 149 et n° pairs), Le Grand Passage, passage du temple, rue Boyd, rue de Genève (du 1 au 261 et du 2 au 250), rue de la Dent du Chat, rue du temple, rue Henry Murger
						6ème bureau	Garderie Ecole du Centre, place des Ecoles	Allée Collombert, avenue d'Annecy, avenue d'Italie (du 1 au 23 et du 2 au 26), avenue du Petit Port (du 33 au 55 et du 30 au 56), place des Ecoles (n° impairs), place Georges Clémenceau, rue Alexandre Dumas, rue de France, rue de Genève (du 263 à la fin et du 252 à la fin), rue de la Fraternité, rue de la République, rue de Savoie, rue du Commerce, rue du Printemps, rue Gambetta, rue Jacotot (du 2 au 30), rue Jacqueline Auriol, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Pasteur, square Alfred Boucher
						7ème bureau	Maison des Associations, 25 boulevard des Anglais	Allée Mirabeau, allée Sarah Bernhardt, boulevard Berthollet, boulevard de Chantemerle (du 1 au 21 et du 2 au 20), boulevard de Paris (du 53 à la fin et du 48 à la fin), boulevard des Anglais (du 1 au 75 et du 2 au 76), boulevard des Côtes, boulevard Madame Mourichon, boulevard Périn, chemin Alexandre Toudouze, chemin des cailloux ronds, chemin des Grillons, impasse Commandant Thoret, impasse des Tourelles, impasse du Petit Chantemerle, impasse Michaël Faraday, impasse Sous Roseraie, montée de la Terrasse, montée des Moulins, montée des Tourelles, montée des Vignes, montée Jean-Paul II, rue Davat, rue des Fontaines (du 2 au 74 et n° impairs), rue du Bain Henri IV, rue Frédéric Chopin, rue Victor Amédée III

						8ème bureau	école de la Liberté Nouvelle, 17 avenue de la Liberté	Allée Edmond et Jean ROSTAND, avenue d'Italie (du 25 à la fin et du 28 à la fin), avenue de la Liberté (du 1 au 21 et du 2 au 22), avenue du Petit Port (du 57 au 111 et du 58 au 136), boulevard de Lattre de Tassigny (du 25 au 51), boulevard Lepic (du 1 au 1025 et du 2 au 1026), chemin Sous Bois (n° pairs), rue Alice Eynard, rue Bonaparte, rue des Frères Lumière, rue Jacotot (du 32 à la fin), rue Pierre Curie, rue Professeur Bichat
						9ème bureau	Prés Riants – foyer de Hand Ball, 7 rue des Prés Riants	Allée de la Cie des Tramways, allée des Prés Riants, avenue Alsace Lorraine, avenue de Saint-Simond (du 1 au 99 et du 2 au 78), avenue du Grand Port (du 1 au 47 et du 2 au 56), avenue Franklin Roosevelt (du 2 au 38), boulevard de Lattre de Tassigny (du 1 au 23 et du 2 au 24), boulevard Domenget, boulevard Pierpont Morgan (du 1 au 41), carrefour des Hôpitaux, carrefour des Prés Riants, Esplanade du Souvenir, impasse Jouty, passage Pierpont Morgan, place des Prés Riants, place du Souvenir Français, rue d'Alger, rue de Tunis, rue des Geoires, rue des Prés Riants, rue du Maroc, rue Hector Berlioz, rue Jean Jaurès, rue Lionel Terray
						10ème bureau	école de Saint-Simond, 36 chemin des Prés de la Tour	Avenue de Saint Simond (du 101 à la fin et du 80 à la fin), avenue Franklin Roosevelt (du 40 à la fin), boulevard des Anglais (du 77 à la fin et du 78 à la fin), chemin des Sources de St Simond, chemin de la Baye (du 1 au 1245 et du 2 au 1050), chemin de la Cote Jeandet, chemin de Saint Simond, chemin des Bauges, chemin des Châtaigners, chemin des Jardins, chemin des Pacots, chemin des Pensées, chemin des Prés de la Tour (n° pairs), chemin du Reposoir, chemin Villon, impasse de la Baye, impasse de la Chartreuse, impasse de la Cochette, impasse des Nonettes, montée Henry Bordeaux, montée Rabut, passage des Pacots, place Saint Sigismond, rue Clément Marot, rue d'Eylau, rue d'Iéna, rue des Fontaines (du 76 à la fin), rue Docteur Jean Paillot, rue Général Drouot, rue Général Leclerc, rue Général Moreau, rue Henri Dunant, rue Henry Clerc, rue Joséphine de Beauharnais, rue Simone de Beauvoir, chemin des Bichet
						11ème bureau	Chantemerle (Ecole de Saint-Simond), 36 chemin des Prés de la Tour	Allée des Chardonnerets, allée des Charmilles, bd Dr Jean-Jules Herbert, chemin de l'Epervier, chemin de la Baye (du 1247 à la fin et du 1052 à la fin), chemin de la Bergerie, chemin de la Colombe, chemin de la Fougère, chemin de l'Etang, chemin des Alouettes, chemin des Bouvreuils, chemin des Combaruches, chemin des Grives, chemin des Guillaume, chemin des Martinets, chemin des Massonnat, chemin des Mésanges, chemin des Peupliers, chemin des Prés de la Tour (n° impairs), chemin des Rouges Gorges, chemin des Tilleuls, chemin du Cluset, chemin du Grand Colombier, chemin du Pic Vert, chemin du Tir aux Pigeons, impasse Delphine Gay, montée de Chantemerle, rue Cécile Dupon-Carraz, rue des Acacias, rue des Chênes, rue Dieudonné Costes, rue Dom Albert Bailly, rue Françoise Giroud, rue Georges Guynemer, rue Louis Blériot, rue Massenet, rue Voltaire

						12ème bureau	école de Boncelin, 10 route de Pugny	ALLÉE DES CHARDONS ALLÉE DES CYCLAMENS BOULEVARD DE CHANTEMERLE (du 23 à la fin et du 22 à la fin) CHEMIN DE BELLEVUE CHEMIN DE BONCELIN CHEMIN DE CHEVALINE CHEMIN DE LA RETOURDE CHEMIN DE LA SERVE CHEMIN DE LA VIA DESSOUS CHEMIN DES ALLOBROGES CHEMIN DES BARAVENT CHEMIN DES GRIATTES CHEMIN DES SIMONS CHEMIN DU BOIS CHEMIN DU CAMBO CHEMIN DU CHATELARD CHEMIN DU CHENOZ IMPASSE DE LA RETOURDE IMPASSE DES JONQUILLES IMPASSE DES TREILLES MONTÉE DE LA GRAULE MONTÉE DES GRIATTES ROUTE DE PUGNY ROUTE DU REVARD (n° impairs) RUE ALFRED CORTOT RUE DES EDELWEISS RUE DES GENTIANES RUE DU GÉNÉPI RUE JEAN RACINE RUE MAURICE RAVEL RUE OFFENBACH RUE VINCENT D'INDY
						13ème bureau	Marlioz Est (Ecole de Marlioz), 74 boulevard de la Roche du Roi	ALLÉE ALBERT SCHWEITZER ALLÉE DES BOUQUETINS ALLÉE DES TERROIRS ALLÉE DU CHEVREUIL ALLÉE SAINTE ROSE BD DE LA ROCHE DU ROI (du 51 à la fin et du 28 à la fin) BD GUY DE MAUPASSANT CHEMIN DE BLANCHE PIERRE CHEMIN DE L'ETRAZ CHEMIN DE L'ISARD CHEMIN DE LA CHAMBOTTE CHEMIN DE LA VANOISE CHEMIN DE SOSSE LIÈVRE CHEMIN DES ARAVIS CHEMIN DES BICHES CHEMIN DES BLANQUARD CHEMIN DES ECRINS CHEMIN DES ROMANES CHEMIN DES VERNETTES CHEMIN DU BIOLLAY CHEMIN DU NIVOLET CHEMIN DU SEMNOZ CHEMIN DU VERCORS CHEMIN HONORÉ DE BALZAC (du 1 au 45 et du 2 au 50) IMPASSE DES VERNETTES IMPASSE DU CHAMOIS IMPASSE DU DAIM IMPASSE DU MONT BLANC IMPASSE DU MONT CHARVET RUE CAMILLE CLAUDEL RUE DES ECUREUILS RUE DOCTEUR FRANÇOIS FRANÇON RUE DOCTEUR LOUIS GUILLAND RUE DU COTEAU RUE DU MARGÉRIAZ RUE HENRI MÉNABRÉA RUE ROGER PICCHIO CHEMIN DU PERTUISET
						14ème bureau	Marlioz Ouest (école de Marlioz) - 74 boulevard de la Roche du Roi	AVENUE DE MARLIOZ (du 91 à la fin et du 76 à la fin) AVENUE DU GOLF CHEMIN DE BELLEDONNE CHEMIN DE CORES CHEMIN DE L'EPINE CHEMIN DE LA SARADEINE (n° pairs) CHEMIN DE PIERRE MORTE CHEMIN DES BOTTES CHEMIN DES BURNET CHEMIN DES COURSES CHEMIN DES GACHET CHEMIN DES VIGNOBLES CHEMIN DU LYCÉE CHEMIN DU MONT CENIS MONTÉE DE MARLIOZ MONTÉE DES CARRIÈRES ROMAINES (n° pairs) RÉSIDENCE DES VIGNES RUE CLÉMENT ADER RUE D'AUTEUIL RUE DE LA TARENTAISE RUE DE LONGCHAMP RUE DE VINCENNES RUE DES MARMOTTES RUE DES MOUFLONS RUE DU GÉNÉRAL MER RUE GÉNÉRAL FERRIÉ RUE LOUIS DE SAVOIE RUE LOUIS RIGAUD RUE PAUL DOUMER (n° pairs) RUE PIERRE FAVRE RUE RENÉ DUFOUR RUE RONSARD RUE SAINT ELOI RUE VICTOR HUGO (du 47 à la fin) SENTIER DES GRANGES

						15ème bureau	Ecole de la Liberté Ancienne – 14 avenue de la Liberté	Avenue de la Liberté (du 23 à la fin et du 24 à la fin), avenue de Tresserve (du 29 à la fin et du 40 à la fin), boulevard Lepic (du 1027 à la fin et du 1028 à la fin), chemin des Plonges, chemin Edouard Colonne, route Royale, rue Aymon de Virieu, rue Camille Saint Saëns, rue Charlotte Perriand, rue de la Plaine, rue Edouard Colonne, rue François Vignet, rue Jacotot (n° impairs), rue Jean-Louis Chaneac, rue Talma, rue Xavier de Maistre
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73190	APREMONT	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	ARBIN	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	ARITH	1	salle polyvalente			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	ARVILLARD	1	salle polyvalente – 105, rue des Ecoles			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73610	ATTIGNAT ONCIN	1	chef lieu – Mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	AVRESSIEUX	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73470	AYN	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	BALME (LA)	2		1er bureau (centralisateur)	mairie, chef lieu	Hameaux Les Cantinières, Au Marnot, La Charrière, La Combe, Au Cadet et Bichalet
						2ème bureau	Les Bessons, salle des Fêtes	Hameaux Les Carrottes, Les Chatelains, La Mollarde, Les Rubattiers, Bichat, Les Rey et Les Bessons
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73000	BARBERAZ	3		1er bureau (centralisateur)	Salle polyvalente, 1 avenue du Stade	avenue du Mont Saint Michel, chemin du Sous-Bois, impasse du Sous-Bois, impasse la Vapeur, passage de la Sous-Station, passage de la Sous-Station (les Roseaux, l'Orée du Bois, les Cerisiers), route d'Apremont (paire), rue de la Maladière, route de Challes, route de la Peysse, rue Centrale, rue de la Concorde, rue de la Galoppaz, rue de la Libération, rue de la Madelaine, rue de la Petite Plaine, rue de la République, rue de la Savoyarde, rue de Tunis, rue de Belledonnes, rue des Chenevis, rue des Tilleuls, rue des Violettes, rue du Corbelet, rue du Moulin à Huile, rue du Nivolet, rue La Fontaine, rue Lafayette, rue Prosper Milliat, rue Victor Berthollier, passage à niveau de la Peysse
						2ème bureau	Salle polyvalente, 1 avenue du Stade	Buisson Rond, le Clos de la Suisse, maisons en face du Stade), Galerie de la Chartreuse, route d'Apremont (impaire), rue de Buisson Rond, rue de l'Albanne, rue de la Maconne, rue du Printemps, rue du Vieux Moulin, rue Emile Mariet, rue François Miège (immeubles), rue François Miège (maisons), allée des Comtes de Savoie, allée du Mont Peney, allée Geneviève de Gaulle-

						3ème bureau	Salle polyvalente, 1 avenue du Stade	chemin de Jean-Jacques, chemin de l'Araignée, chemin de la Biche, chemin de la Capite, chemin de la Chambotte, chemin de la Fontaine du Diez, chemin de la Tour, chemin de Longeray, chemin de Montlevin, chemin des Cèdres, chemin des Grandes Teppes, chemin des Prés, chemin des Vignes, chemin du Patéry, chemin du Vernier, impasse du Billeret, route de Chanaz, le Mont Carmel, le Vieux Chemin, lieu dit les Gravières, montée du Clos, route de l'Eglise, route de la Villette, route de Lélia, route des Gotteland, rue de Joigny, rue de la Chambotte, rue de la Châtaigneraie, rue de la Coche, rue de la Croix de la Brune, rue des Myosotis, rue des Primevères, rue des Trois Mortiers, rue du Clos Vermont, rue du Servanien, rue François Carle, Sous le Bois de la Coche, chemin du Tremblay, L Bondat, Le Haut Chanaz, Lieu-dit La Casbah, rue Amédée VIII, rue Xavier de Maistre
	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	BARBY	2		1er bureau (centralisateur + centralisateur canton)	mairie salle des mariages	allée des Alizés, immeuble l'Aubépine, immeuble les Bauges, 13ème BCA, rue de Branmafan, allée des Cerisiers, immeuble le Cézanne, rue du Grand Champ, immeuble les Fleurs des Champs, immeuble le Chardonneret, rue de la Chavanne, avenue Paul Chevallier, rue Paul Chevallier, allée du Pré Dex, immeuble La Doria, rue des Epinettes, résidence les Epinettes, Lotissement les Epis Dorés, immeuble les Fauvettes, immeuble La Galopaz, immeuble les Graminées, Les Vues de Saint Jean, immeuble Le Clair Logis, immeuble Les Loriots, immeuble Le Margériaz, immeuble Le Matisse, chemin des Matz, Collège Jean Mermoz, résidence La Monférine, rue du Chemin Neuf, Quartier Roc Noir, rue du Prédé, Lotissement Le Predex, impasse des Rochettes, immeuble Le Seringa, impasse des Terraillers, Lotissement des Terraillers, rue des Terraillers, route de la Trousse, impasse de la Trousse
	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	BARBY			2ème bureau	mairie salle des mariages	immeuble l'Epine, immeuble l'Iseran, allée des Airelles, chemin du Four Banal, impasse de la Bâtie, impasse de la Baya, immeuble le Saint Bernard, Clos Besson, Ecole Blanche, chemin des Boites, allée des Bruyères, chemin de Casselagnat, Hameau des Cèdres, immeuble Le Mont Cenis, rue des Charmilles, route du Château, rue des Cigales, Le Grand Clos, Salon de Coiffure, Place de la Colombière, Centre Commercial, route de Curienne, allée des Cyclamens, rue du Clos Dupuy, allée des Ecureuils, allée des Edelweiss, impasse des Eglantines, avenue de l'Eglise, allée des Garennes, immeuble Les Genêts, impasse de la Genevoie, allée des Gentianes, immeuble l'Iseran, place Jomain, route de la Bâtie, impasse des Larmuzes, route de Leysse, Square de la Mairie, immeuble Le Marocaz, immeuble Les Mûriers, allée des Myrtilles, chemin du Parc, avenue Principale, chemin du Réservoir, allée du Rossignol, avenue de Salins, place de Salins, chemi du Grand Verger, rue des Vignes, rue du Village
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS	4		1er bureau (centralisateur)	Espace Colombe – salle polyvalente	chemin de la Brazière, chemin des Carrés, rue du Chapitre, allée de la Colombière, chemin des Cochettes, rue des Coteaux Fleuris, chemin des Ecureuils, chemin des Crepines, chemin du Grivet, rue Georges Lamarque, chemin des Monts Dessus, allée Les Monts Saint Louis, Lotissement le Praz du Nant, chemin des Prés, rue des Primevères, chemin de la Rivière, chemin du Rocher, route de Saint-Concord, chemin Saint Louis du Mont, route de Saint Saturnin, route de Verel, impasse des Vignes

2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS			2ème bureau	Espace Colombe – salle polyvalente	allée de la Basine, avenue de Bassens, avenue de Bassens (CHS), impasse des Belledonnes, Square des Dralis, rue des écoles, rue de l'église, route de la ferme, rue de Gonrat, rue de Gonrat (quartier Lasalle), allée des grillons, rue de Longefand, avenue de Mérande, route de Saint-Saturnin
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS			3ème bureau	Espace Colombe – salle polyvalente	chemin des Acacias, rue du Bolliet, impasse du Bolliet Dessus, rue du Centenaire, rue Centrale, allée des Cerisiers, chemin des Contours, rue de la Croix, impasse Antoine Domenget, rue de l'Etalope, résidence Les Floralies, rue du Grand Champ, rue du Grand Terraillet, rue de la Leysse, rue Le Longchamp, allée des Marronniers, impasse de la Martinière, rue de la Martinière, rue Jean Monet, rue du Nivolet, rue du Peney, rue Jean Perrier-Gustin, route de Saint Alban Leysse, rue Sainte Thérèse, allée du Souvenir, rue des Vergers.
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73000	BASSENS			4ème bureau	Espace Colombe – salle polyvalente	
	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73360	BAUCHE (LA)	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	BELLECOMBE EN BAUGES	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73330	BELMONT TRAMONET	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	BETTON BETTONNET	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	BILLIEME	1	mairie			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	BIOLLE (LA)	2		1er bureau (centralisateur)	Mairie	chemin des Acacias, route d'Annecy, chemin des Bachelards, impasse de la Grande Barme, impasse des Bleuets, chemin Bouchasse, route de la Chambotte, chemin de la Châtaigneraie, chemin du Château, chemin des Chênes, impasse de la Chenevière, impasse du Clos, impasse des Combettes, impasse de la Côte, chemin de la Couvette, chemin des Danières, montée des Ecureuils, place de l'Eglise, montée des Esserts, chemin de Gringeon, chemin de Grossens, route de l'Orme, route de la Perrière, impasse de Lachat, chemin de la Mât, route de Mognard, impasse des Mûriers, chemin des Ornevas, impasse des Peupliers, impasse du Plot, route de Roasson, allée du Grand Saule, impasse des Saules, route de Savigny, route de Troissy, chemin des Vernes, chemin de la Ville, impasse des Volières, allée du Revard, impasse des Jonquilles, impasse des coccinnelles, rue du Semnoz, chemin des Pimprenelles

2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	BIOLLE (LA)			2ème bureau	Centre culturel Les 3 bouleaux	route d'Annecy, chemin des Blanchards, chamin du Buauvy, route de la Chambotte, impasse de la Charbonnière, impasse des Châtaigniers, route du Chateua, chemin du Chef Lieu, chemin de la Chenal, route des Combes, impasse de Champ Contant, impasse des Courlis, impasse des Fleurs, chemin des Forêts, rue du Glatey, impasse de Granchamp, chemin des Gros Louis, rue de l'Ebène, route de la Mollière, chemin des Lauriers, route du Lavoir, impasse des Lilas, route de Longefan, impasse des Lys, chemin des Marronniers, route du Meyrieux, route de Montfalcon, rue du Nant Burnier, route du Parc, impasse du Petit Villard, route des Plagnes, chemin du Rateua, rue du Rocher, route des Roses,impasse du Clos Rossignol, impasse des 4 Saisons, chemin de la Source, route de Tarency, chemin des Vignes, route des Villards, route de Villette, impasse du Clos François, allée des Iris, allée des Tourbières, allée des Roseaux, rue du Marais, chemin des Donchats, chemin du Réservoir, impasse du Bussegeau,all ée des Ancolies, impasse des Violettes, impasse des Pervenches, impasse des Primevères, impasse des Pâquerettes, impasse des Aubépines
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73370	BOURDEAU	1	Mairie			
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73370	BOURGET DU LAC (LE)	3		1er bureau (centralisateur)	Salle du Prieuré	allée des Liparis, allée des Mûres, au Clair, boulevard du Lac, Chantemerle, Charpignat, chef-lieu, chemin de Chantemerle, chemin de Charpignat, chemin des Garennes, chemin des Hauts du Lac, chemin des Varons, chemin du Pailleret, Clos du Revard, impasse des Prés, la Croix Verte, le Terraillet, le Vert Village, les Hauts du Lac, les Moulins, les Ravoires, les Tilleuls, Lotissement porte Square Porte de France, Place du Général Buisson, Place du Général Sevez, Place du Commandant Jeandet, Résidence du Lac, Résidence du Prieuré, Route d'Aix, Route de Chambéry, Route du Tunnel, Rue Au Clair, Rue Clos du Revard, Rue de l'Aiguette, rue de l'Epine, rue de la Grande Fontaine, rue du Mollard Noir, rue du Mont du Chat, rue du Vert Village
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73370	BOURGET DU LAC (LE)			2ème bureau	Salle du Prieuré	Campus scientifique, chemin de la Plaisse, chemin de la Savagière, chemin de la Scierie, chemin des Bollons, chemin des Branches, chemin des Buissons, chemin des Essarts, chemin des Terres, chemin du Bocon, chemin du Forchet, chemin du Truchin, montée de Pouly, Espace La Traverse, Immeuble "Scolaris", la Maladière, la Matassine, la Plaisse, le Châtelard, le Ravonnet, les Bocons, les Buissons, les Ciseaux, les Coteaux du Lac, les Timonières, les Vergers de Saint Jean, Lotissement de Saint Jean, montée de la Grande Marie, montée de Saint Jean, résidence Van Gogh,, rue des Ecoles, route du Châtelard, rue du Grand Champ, rue du Granier, Université de Savoie

2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73371	BOURGET DU LAC (LE)			3ème bureau	Salle « La Cistude », dans les jardins du Prieuré	Chemin du Mas, Brédy, chemin de la Prairie, chemin de la Traverse, chemin de Pierre Plane, chemin des Champs, chemin des Côtes, chemin des Favières, chemin des Pizons, chemin des Vernes, chemin du Cottin, chemin du Curty, chemin du Nivolet, Fourneau, la Roche Saint-Alban, la Serraz, le Grand Caton, la Petit Caton, le Raffour, les Cachouds, les Garachons, les Grangeons, les Pizons, route de Grimaillon, route de la Cascade, route de la Roche, route de la Serraz, route des Tournelles, route de Tout Huit, route des cachouds, route des Catons, route des Timonières, route du Revet
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	BOURGET EN HUILE (LE)	1	salle des fêtes communale			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	BOURGNEUF	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73520	BRIDOIRE (LA)	1	salle des fêtes - 241 route du Cumont			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	BRISON ST INNOCENT	2		1er bureau (centralisateur)	salle polyvalente Despine	Clos des Amandiers, chemin des Berthets, chemin du Biollay, chemin du Bouchet, chemin des Bouvières, chemin de Bret, chemin des Chavonnais, chemin du Colombier, chemin des Confins, chemin de Côtefort, chemin de la Croix Sollière, chemin des Dauphins, le Parc Despine, « Le Clôtre » - chemin de l'Eglise, place de l'Eglise, chemin de la Faucille, Clos des Figuiers, chemin de Join, chemin du Lac, chemin du Chant des Merles, boulelvard Gaston Mollex, chemin du Port, chemin du Printemps, Lotissement la Rolande, chemin de Taramont, chemin de Vérans.
						2ème bureau	salle polyvalente Despine	Lieu dit « Challière » - PN5, chemin de la Chapelle, chemin de Chérin, chemin des Combes, chemin des Combettes, Clos des Combettes, chemin de Corsuet, chemin de la Côte, chemin de la Cure, chemin des Ecoles, chemin de la Fontaine, ruelle des Fontanettes, chemin du Four, chemin des Gargues, chemin des Grefettes, chemin de Grésine, chemin des Gros, chemin de la Grotte aux Fées, chemin de Lachat, Clos des Lauriers, chemin du Lavoir, chemin des Michaud, route de Paris, chemin des Pégaz, chemin de la Place, chemin de Pompierre, chemin du Ponçonnet, Clos du Vieux Puits, chemin de la Renarde, chemin de la Renarde (Lotissement du Château), chemin de la Renarde (Clos des Muriers), Château de la Rupelle
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX	4		1er bureau (centralisateur)	salle polyvalente	Avenue de Chambéry,Avenue des Thermes,Avenue du Parc,Chemin de Bellevarde,Chemin de l'essart,Chemin de l'exploitation,Chemin de la Croix du château,Chemin de la montagne,Chemin de la Pommeraie,Chemin des Ruffines,Chemin du Bourgier,Chemin du Chanet,Montée du château,Passage du Parc,Place de l'Europe,Route de Barby,Rue Amélie Gex,Rue combe de Camelot,Rue des comtes de Challes,Rue des fleurs,Rue des petits Rochers,Rue des silènes,rue du Chaffat,rue du Saint Michel,Rue Joseph Dénarié,rue Reignier

2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX			2ème bureau	salle polyvalente	Allée du château de Triviers,Allée du Clos Saint vincent ,Avenue de Chambéry,Avenue Domenget,Chemin de Buisson Rond,Chemin de Cazard,Chemin de Triviers,Chemin des primevères,Chemin des trois prés,Chemin du Buisson rond,Chemin du Mont,Chemin du sous-Bois,Chemin Saint Vincent,Impasse du gymnase,Place du colombier,Route royale,Rue Claudius Perrotin ,Rue Dalbret,Rue de l'artisanat,Rue des allobroges,Rue des métiers,Rue Domenget,Rue du docteur Raugé,Rue du stade,Rue Ernest Pernet,Rue Jean Jaurès,Z.A. Saint Vincent
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	CHALLES LES EAUX			3ème bureau	salle polyvalente	Avenue Béatrice de Savoie,Avenue Charles Pillet,Avenue de Chambéry,Chemin de la Golettaz,Chemin des cheneviers,Chemin des Tannes,Clos du soleil,Impasse de la loi,Place de la liberté,Route Royale,Rue Aristide Briand,Rue de l'église,Rue de la fruitière,Rue de la viager,Rue des baraques,Rue des framboisiers,Rue des grands champs,rue des mésanges,Rue des noisetiers,Rue des noyers,Rue des pics verts,Rue du coteau,Rue du docteur Vincent,Rue du Granier,Rue du veger,Rue du Vernais,Rue Georges Clémenceau,Rue Saint Exupéry, rue Pasteur
						4ème bureau	salle polyvalente	Allée des châtaigniers,Allée des églantiers,Allée des érables,Allée des frênes,Allée des hêtres,Allée des tilleuls,Avenue de Chambéry,Avenue de la Breisse,Avenue des Massettes,Chemin de la combe,Chemin de la petite forêt,Chemin des Chassettes,Chemin des crettes,Chemin des Drouilles,Chemin des Parelles,Chemin des Teppes,Chemin du Burdet,Clos des Chassettes,Clos des crettes,place de la libération,Route de Saint Baldoph,Route royale,Rue de l'ancienne mairie,Rue de l'aviation,Rue du Clos Rousset,Rue du grand Barberaz,Rue du marais,Rue Jean Moulin,Rue Marceau,Rue Victor Hugo,Z.A.C. Du puits d'Ordet
2	CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	CHAMBERY	14		101 1er bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, Avenue du Général Cartier, Bissy	Allée Jean Rostand, Avenue des Chevaliers Tireurs (du 20 au 9999), Avenue Général Cartier (du 18 au 746 pairs et du 537 au 833 impairs), Chemin de Charrière Neuve (du 35 au 189 impairs et du 72 au 112 pairs), Chemin de Foray (pairs), Chemin de l'Hélia, Chemin du Clos Carron, Chemin du Petit Feu, Passage du Trelod, Place Général Planche, Rue de Belledonne, Rue de Bellevarde, Rue de l'Arcalod, Rue de l'Arclusaz, Rue de la Garenne, Rue de la Haute Combe, Rue des Aravis, Rue des Champs, Rue des Entremonts, Rue des Evettes, Rue des Fontanettes, Rue des Sports, Rue du Clos Dumoulin, Rue du Granier, Rue du Lindar, Rue du Mas Barral, Rue du Mont Cenis, Rue du Mont d'Armene, Rue du Mont Jovet, Rue du Mont Outherans, Rue du Parc, Rue du Revard, Rue du Signal, Rue du Trelod, Square des Fontanettes

						102 2ème bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, Avenue du Général Cartier, Bissy	Allée de la Petite Forêt, Allée des Grainetiers, Allée des Muriers, Allée Jacques Prevert, Chemin de Chiron, Chemin de l'Epée, Chemin de la Boucle, Chemin de la Chevalière, Chemin de la Cote de Bissy, Chemin de la Croix de Bissy, Chemin de la Plaine, Chemin de Rapieres, Chemin des Grandes Aules, Chemin de Bon Pas, Chemin du Nant, Montée de Chaloup (du 0 au 1540), Route de Chaloz, Route de la Labiaz, Rue de l'Etandard, Rue de la Galopaz, Rue de Plainpalais, Rue des Alpes, Rue des Arves, Rue des Ceps, Rue des Treilles, Rue du Beaufortin, Rue du Galibier, Rue du Grand Mont, Rue du Jura, Rue du Lautaret, Rue du Pellaz, Rue du Sire, Rue Francisque Gardien, Rue Francois Cachoud, Rue Roger Labbe
						103 3ème bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, avenue du Général Cartier, Bissy	Allée d'Elvire, Allée de Chautagne, Allée de l'Arcellin, Allée des Cimes, Allée du Grand Parc, Allée du Mont Geney, Allée du Sapenay, Avenue de Chatillon, Chemin de Chamoux, Chemin des Hauts de Chamoux, Chemin des Pierres, Rue de Chautagne, Rue de la Bataillarde, Rue de la Belle Etoile, Rue de la Charve, Rue de la Dent Parrachée, Rue de la Dent Pleuven, Rue de la Dent Rossane, Rue de la Pointe du Gleyzin, Rue du Clos Saint Jacques, Rue du Mont d'Ambin, Rue du Mont Saint Michel, Rue du Puy Gris, Rue du Rocher Blanc, Square d'Orgeval, Square de la Chevalière ,
						104 4ème bureau	Groupe scolaire Jean Rostand, Avenue du Général Cartier, Bissy	Allée de l'Albaron, Allée des Grandes Jorasse, Allée des Rosiers, Allée du Fréjus, Allée du Mont Grele, Allée Francois Pollet, Allée Jacques Balmat, Avenue de la Houille Blanche, Avenue de la Motte-Servolex (du 20 au 1460 pairs et du 25 au 1241 impairs), Avenue des Follaz, Avenue des Landiers (du 1 au 1879 impairs et du 2633 au 9999 impairs), Avenue du Grand Arietaz, Chemin de Charrière Neuve (du 325 au 727 impairs et du 336 au 806 pairs), Chemin de la Laitière, Chemin des Champs Courts, Impasse Sainte Anne, Route de l'Epine, Rue Alexander Fleming (pairs), Rue André Pringolliet, Rue Aristide Berges, Rue de Chantabord, Rue de l'Alpette, Rue de l'Erier, Rue de la Chambotte, Rue de la Feclaz, Rue de la Leysse, Rue de la Prairie, Rue de Savoie, Rue du Nant Bruyant, Rue des Bissières, Rue du Bon Vent (du 124 au 210 pairs), Rue du Clos Henri, Rue du Mont Clergeon, Rue du Mont Pecloz, Rue du Pré Demaison, Rue Emile Romanet, Rue Eugene Ducretet, Rue Felix Esclandon, Rue Général Borson, Rue Lavoisier, Rue Louis Berthollet, Rue Paul Gidon, Rue Paul Girod, Avenue de la Boisse (du 1260 au 9999), Rue Joseph Fontanet, Rue Philippe Routin, Avenue de la Boisse (du 1260 au 9999)

2	CHAMBERY -1 Canton n°7					105 5ème bureau	Ecole primaire de Chambéry le Vieux, Rue du Cdt Bulle	Allée de Roberty, Allée des Airelles, Allée des Blachères, Allée des Iris, Allée du Bois de Candie, Allée du Goleron, Allée du Poitou, Avenue de Villarcher, Avenue des Landiers (du 0 au 9998 pairs et du 1881 au 2631 impairs), Avenue Pierre Mendès France, Chemin de la Combe Noire, Chemin de la Cote Bardon, Chemin de la Cote Bouchet, Chemin de la Serra, Chemin de l'Etigny, Chemin de Vernatiaux, Chemin des Essarts, Chemin des Iris, Chemin des Noisetiers (impairs), Chemin des Prés, Chemin des Primeveres, Chemin du Champelet, Chemin du Petit Bois, Chemin du Petit Coteau, Chemin du petit Hameau de l'Eglise, Chemin du Puits, Place Paul Vachez, Rue Alexander Fleming (impairs), Rue Bobby Sand, Rue Camille Chambre, Rue Commandant Bulle, Rue de Belle Eau, Rue de Borolan, Rue de la Balme, Rue de la Cote Bastienne, Rue de la Fontaine Blanche, Rue de la Mouchette, Rue de Roberty, Rue Sainte Ombre (du 1029 au 9999), Rue de Voglans, Rue des Epinettes, Rue des Marais, Rue du Bois de Candie, Rue du Bois de Pugnet, Rue du Bourg, Rue du Carre, Rue du Champet, Rue du Goleron, Rue du Nant Bertaux, Rue du Pré Pagnon, Rue Pierre et Laurent Ramus, Avenue du Bourget du Lac
2	CHAMBERY -1 Canton n°7					106 6ème bureau	Ecole primaire de Chambéry le Vieux, rue du Cdt Bulle	Allée de Corlet (du 0 au 113), Allée de la Grande Pièce, Allée de la Grande Pierre, Allée de la Valière, Allée des Fourches, Allée du Château d'Eau, Allée du Fer à Cheval, Allée du Nant Chéri, Allée du Pré aux Moutons, Allée Jean-Pierre Cohen, Avenue Daniel Rops (du 1445 au 1725 impairs et du 1446 au 1912 pairs), Chemin de Grive Sac, Chemin de la Brondelle, Chemin de la Combe, Chemin de la Combette, Chemin de la Cote Grive Sac, Chemin de la Renne, Chemin de Morraz Dessus, Chemin des Bouchets, Chemins des Fourches, Chemin des Sulpis, Chemin des Veyeres, Rue des Ancolies, Rue d'Auvergne, Rue de Gascogne, Rue de Montagny (le 1156), Rue de Morraz Dessous, Rue de Putigny, Rue de Sologne, Rue de Sonnaz, Rue de Tourraine, Rue des Ardennes, Rue des Bois (du 0 au 992 et du 995 au 9999 impairs), Rue des Vosges, Rue du Limousin, Square l'Ensoleillé
						107 7ème bureau	Centre Socio-culturel, Rue du Pré de l'Ane, Chambéry le Haut	Allée de Bresse, Allée du Vert Bois, Rue de la Doria, Rue de Montbasin, Rue de Pragondan, Rue de Verel, Rue des Combes (du 476 au 9999), Rue du Bertillet (du 733 au 9999), Rue du Faucigny (du 2 au 9998 pairs), Rue du Pré de l'Ane (du 727 au 9999)
						108 8ème bureau	Centre Socio-culturel, Rue du Pré de l'Ane, Chambéry le Haut	Chemin du Talweg, Rue d'Aoste, Rue des Combes (du 0 au 459), Rue du Bertillet (du 0 au 661), Rue du Bugey, Rue du Faucigny (impairs), Rue du Pré de l'Ane (du 0 au 645), Rue Gustave Traineau, Square Docteur Zamenhof, Square du Chablais, Square Pablo Neruda

						109 9ème bureau	Le Scarabée, Avenue Daniel Rops, Chambéry le haut	Allée des Prés Fleuris, Allée du Petit Champ, Rue Bourvil, Rue de la Croix Rouge, Rue des Gendarmes Ferhat et Fourni, Rue du Grand Champ, Rue du Larzac, Rue Jacques Brel, Rue Jean-Paul Sartre, Rue Marilyn Monroe, Rue Victor Jarra Square Louis Aragon, Square Marcel Carne
						110 10ème bureau	Le Scarabée, Avenue Daniel Rops, Chambéry le haut	Allée de Corlet (du 115 au 409), Allée des Granges, Allée du Mahatma Gandhi, Allée Edith Piaf, Allée Jean Eustache, Allée René Clair, Place Louis Jouvet, Route de Saint Saturnin (du 1108 au 1758 pairs et du 891 au 1991 impairs), Rue de la Brule, Rue de la Touvière (du 42 au 134 pairs et du 161 au 179 impairs), Rue de Montagny (du 45 au 745), Rue du Virollet, Rue Jean Gabin, Rue Martin Luther King, Rue Michel Simon, Rue Pierre Brasseur, Square Elsa Triolet, Square Yves Montand
						111 11ème bureau	Le Scarabée, Avenue Daniel Rops, Chambéry le haut	Allée de Picardie, Allée du Genevois, Allée du Leman, Avenue d'Aix-Les-Bains (du 1570 au 1732), Avenue Daniel Rops (du 8 au 176 pairs, le 244 et le 246), Chemin de Bonino, Montée du Roussillon, Place du Forum, Route de Saint Saturnin (du 55 au 669 impairs et du 0 au 704 pairs), Rue Aimé Facquin, Rue de Cote Rousse, Rue des Carrières, Rue du Dauphiné, Rue du Genevois, Rue du Maconnais (le 270, du 293 au 9999 impairs et le 352), Rue du Mollard, Rue Jean-Louis Gasparini
						112 12ème bureau	Salle Pugnet, Avenue d'Annecy	Avenue Daniel Rops (le 11 et le 27), Rue de Champagne, Rue de Pugnet, Rue des Deux Ponts (le 64), Rue des Flandres, Rue du Beaujolais, Rue du Maconnais (le 10 et du 17 au 205 impairs)
						113 13ème bureau	Salle Pugnet, Avenue d'Annecy	Allée des Capucines, Allée des Chataigniers, Allée des Chenes, Allée des Clématis (le 105), Allée des Frenes, Allée des Jardins, Avenue d'Annecy, Chemin des Noisetiers (du 0 au 94 bis pairs), Chemin des Trolles (impairs), Impasse de Pugnet, Rue d'Anjou, Rue de Bourgogne, Rue de Caramagne, Rue de Provence, Rue de Sainte Ombre (du 867 au 883 et le 1022), Rue des Cevenes, Rue des Peupliers, Rue du Piochet (du 6 au 9999), Square de Normandie

						114 14ème bureau	Maison de quartier de Chantemerle 213 rue de Saint Ombre	Allée des Bruyeres, Allée des Edelweiss, Allée des Marguerites, Allée des Violettes, Avenue d'Aix-Les-Bains (du 516 au 1237), Avenue de la Boisse (du 1091 au 1259), Chemin de Beauvoir, Chemin de Beauvoir Dessous, Chemin de Chantemerle, Chemin de la Cassine (du 669 au 1284), Chemin de la Charmille, Chemin de la Fontaine Ferrugineuse, Chemin de la Rotonde (du 371 au 970), Chemin des Anemones, Chemin des Campanules, Chemin des Cyclamens, Chemin des Edelweiss, Chemin des Gentianes, Chemin des Jonquilles, Chemin des Monts Dessus (le 503, le 1055 et le 1365), Chemin du Muguet, Chemin des Perce Neige, Chemin des Pervenches, Chemin des Trolles (pairs), Rue Docteur Vernier, Rue de l'Hermitage, Rue de Sainte Ombre (du 70 au 540 pairs, et du 213 au 683 impairs), Rue du Piochet (du 1 au 5 impairs), Rue Jean Pellerin, Rue Louis de Vignet
2	CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	CHAMBERY	11		201 15ème bureau Bureau centralisateur	Mairie, Place de l'Hotel de ville	Allée de l'Etape, Allée Deyre, Boulevard du Théatre, Passage de la Métropole, Passage Jean Planche, Passage Mgr Philibert Garnier, Place de l'Hotel de Ville, Place des Eléphants, Place du Château Place du 8 mai 1945, Place métropole, Place St Léger (du 195 au 259), Rue Basse du château,Rue Bonivard, Rue de Boigne, Rue de L'herberie, Rue de la Trésorerie, Rue de Lans, Rue du Senat de Savoie,Rue du Verger, Rue Ducis, Rue Juiverie, Rue Métropole, Rue St Réal, Rue Sainte Appollonie, Rue de Vaugelas, Square François de Lannoy de Bissy, Place du Théâtre
						202 16ème bureau	Maison des Associations, Square Marcon	Avenue Docteur Desfrancois (du 1 au 19 impairs et du 4 au 22 pairs), Boulevard Lemenc (le 1 et le 2), Chemin des Martinettes, Faubourg Montmélian (du 1 au 271 impairs), Faubourg Nezin (le 16 et le 18), Passage Saint Benoit, Passage du Laurier Place d'Italie, Place du Cardinal Garrone (le 2 et le 6), Quai Charles Ravet (du 16 au 350 pairs), Quai Sénateur Antoine Borrel (du 145 au 323 impairs), Rue de la Banque, Rue d'Italie, Rue du Larith, Rue du laurier, Rue du Théâtre, Rue Ernest Filliard, Rue Pillet Will, Rue Saint Francois de Sales, Rue Victor Hugo, Square du Mont Blanc
						203 17ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrançois	Allée Commandant René Bocquin, Avenue d'Aix-Les-Bains (du 0 au 515), Avenue de Mérande (du 0 au 58), Boulevard des Monts, Boulevard Lemenc (du 7 au 9999), Chemin Saint Louis du Mont (du 2 au 10 pairs, le 46, le 50, le 52 et le 60), Chemin des Chasseurs, Chemin des Ecureuils, Chemin des Monts Dessus (le 366 et le 455), Chemin du Calvaire, Place de la Tour du Prince, Rue Amélie Gex, Rue bonne de Bourbon, Rue Burdin, Rue de Budapest, Rue de la Bionne, Rue Docteur Calmette, Rue du Clos Papin, Rue Hippolyte Dolin, Rue Marc Claude de Buttet

						204 18ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrançois	Avenue de Bassens (du 0 au 762), Boulevard Lemenc (du 4 au 6 bis), Chemin des Ifs, Chemin des Moulins,Chemin du Glu, Faubourg Nezin (du 29 au 9999), Impasse la Fontaine, Place Voltaire, Rue Greyfie de Bellecombe, Rue Hector Berlioz, Rue Marceau, Rue Montesquiou, Rue Mouxy de Loche
						205 19ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrançois	Allée des Tourelles, Allée des Volières, Avenue de Turin (du 0 au 720 pairs et du 1 au 563 impairs) Chemin de Pré Bron, Place des Chasseurs Alpin et du 13° BCA, Rue Auguste Mudry, Rue Franklin Roosevelt, Rue Joseph le Brix, Rue Jules Carret, Rue Michel Mohica, Rue Paulette Besson, Rue Raymond Belinguier, Rue Yvon Morandat, Square Jacques Lapeyre
						206 20ème bureau	Salle Polyvalente Cœur de Mérande, 6 avenue Docteur Desfrançois	Chemin du Peney, Faubourg Montmélian (du 273 au 9999 impairs), Quai de la Rize, Quai du Onze Novembre, Quai Pierre Bayard, Quai Raymond Poincare, Rue Bob Nant, Rue de la Martinière (du 0 au 158 et le 159), Rue de Serbie, Rue Frederic Chopin, Rue Lucien Rose, Square Amandine Davignon, Square de Joppet
						207 21ème bureau	Ecole primaire Pasteur, Passage Michelet	Faubourg Montmélian (pairs), Impasse du Chardonnet, Montée de la Fontaine Saint Martin, Passage Honoré d'Urfé, Passage Michelet, Place du Manège, Promenade Jean Monnet (le 60, le 100), Rue André Jacques, Rue Commandant Michard Rue de la République (du 215 au 371 impairs, le 240, le 348, du 373 au 391 impairs, le 378, du 393 au 437 impairs, le 402, le 408, le 410, le 420, le 430), Rue du Chardonnet, Rue Jules Ferry, Rue Pasteur, Rue Plaisance
						208 22ème bureau	Ecole primaire Pasteur, passage Michelet	Allée du Colombier, Avenue de la Grande Chartreuse du (0 au 365), Avenue Marius Berroir, Chemin Amédée V le Grand, Chemin de Chanaz (du 0 au 648 pairs et du 1 au 655 impairs), Chemin de Jean Jacques (du 51 au 333 et du 395 au 967), Chemin de la Cardinière , Chemin de Rosemond, Chemin des Acacias Chemin des Charmettes (du 0 au 1270 pairs et du 1 au 1969 impairs), Chemin des Rochères, Chemin du Pré Seigneur, Chemin du Vercors, Place Paul Chevallier, Rue Costa de Beauregard, Rue d'Alexandry, Rue de l'Albanne, Rue de Warens, Rue Dijoud (pairs), Rue Emmanuel Philibert, Rue Jean Jacques Rousseau, Rue Sainte Rose, Rue Yolande de France

						209 23ème bureau	Le Séquoïa, 170 rue Charles Beaudelaire	Avenue de la Grande Chartreuse (le 559, du 611 au 1029) Boulevard Bellevue (du 582 au 9998 pairs et du 765 au 9999 impairs), Boulevard Massenet (du 435 au 629), Chemin de Jean Jacques (le 334), Chemin de Miremont (impairs), Chemin de Montgellaz, Chemin de Vitonne, Chemin des Rendez-vous, Montée Valérieux (du 10 au 9999) Rue Gounod, Rue Albert Perriol, Rue Anatole France, Rue Balzac, Rue Camille Saint Saens, Rue Charles Beaudelaire, Rue de l'Université (du 1 au 13, impairs), Rue de Magenta, Rue de Stalingrad, Rue de Chaney (du 2 au 26 pairs), Rue Emile Combes, Rue Gerard Philippe, Rue Henri Commandeur, Rue Louis Pillet, Rue Lucien Chiron
						210 24ème bureau	Ecole Caffe, 39 place Caffe	Avenue de Lyon (du 0 au 375), Boulevard de Bellevue (du 1 au 749 impairs, et du 2 au 560 pairs), du Boulevard Massenet (du 42 au 386 pairs et du 59 au 407 impairs), Chemin de l'Esplanade, Faubourg Maché (du 0 au 204), Impasse Amédée Daille, Montée St Sébastien, Montée Valérieux (du 1 au 5 impairs, et du 2 au 6 pairs), Passage Henri Murger, Passage Sébastien Charlety, Place Caffe, Place Mache, Place Porte Reine, Place St Léger (du 0 au 194), Place St Pierre de Maché, Rue Denis Papin, Rue des Nonnes, Rue du Chaney (du 28 au 30 pairs), Rue du Château, Rue Fodéré, Rue Porte Reine
						211 25ème bureau	Ecole Caffe, 39 place Caffe	Carré Curial, Place Monge, Rue Alfred Musset, Rue Benoit Molin, Rue Croix d'Or, Rue Dacquin, Rue de la Calamine, Rue de la République, Rue de Roche, Rue Denfert Rochereau, Rue Dessaix, Rue du Batonnet, Rue Léon Menabrea, Rue Michaud
2	CHAMBERY -3 Canton n°9	73000	CHAMBERY	11		301 26ème bureau	Salle Jean-Baptiste Carron Rue Oradour sur Glane	Avenue de Lyon (du 393 au 9999 impairs), Avenue Georges Clemenceau, Chemin de Jacob (du 5 au 217 impairs et du 116 au 604 pairs), Chemin du Biollay, Chemin du Chaney (du 32 au 42), Montée du Rucher, Place Charles Forest, Rue de Joigny, Rue de Maurienne, Rue de Tarentaise, Rue des Tilleuls, Rue Henri Lang, Rue Marc Seguin
						302 27ème bureau	Salle Jean-Baptiste Carron Rue Oradour sur Glane	Allée des Jeux, Chemin des Vieux Capucins, Passage du Presbytère, Place Francois Marcet, Place René Vair, Rue de l'Eglise, Rue de Salins, Rue Ernest Grangeat (pairs), Rue Général Buisson, Rue Georges Guynemer, Rue Jean Gotteland, Rue Jean Mermoz, Rue Louis Bleriot, Rue Nungesser et Coli, Rue Oradour sur Glane, Rue Paul Verlaine, Rue Saint Exupery, Square Maréchal Franchet d'Esperey

						303 28ème bureau	Espace DESCARTES, Place René Vair	Boulevard Henry Bordeaux (du 1 au 530), Chemin de Monjay (du 4 au 18 pairs et du 5 au 27 impairs), Faubourg Maché (du 400 au 740 pairs et du 487 au 907 impairs), Place Docteur François Chiron, Rue Berthet-Burlet, Rue Carnot, Rue Charles et Patrice Buet, Rue Denys Pradelle, Rue des Trois Dauphins, Rue Diderot, Rue Docteur Voutier, Rue François Buloz, Rue Franz Liszt, Rue Général Sevez, Rue Georges Sand, Rue Pierre et Marie Curie, Square de Massalaz
						304 29ème bureau	Ecole Primaire du Stade, 258 Avenue Alsace Lorraine	Allée Albert Sylvestre, Avenue Alsace Lorraine, Avenue des Chevaliers Tireurs (du 0 au 18), Avenue du Repos, Avenue du Comte Vert (du 445 au 9999), Avenue du Grand Verger, Boulevard Henry Bordeaux (du 538 au 9999), Chemin de la Moutarde, Chemin de Monjay (du 20 au 30 pairs et du 29 au 43 impairs), Chemin des Anciens Abattoirs, Place du Stade, Place Pierre de Coubertin, Rue Argentine, Rue Casimir Angelier, Rue Charles Dullin, Rue Charles Montreuil, Rue Charles Peguy, Rue de la Liberté, Rue de la Paix, Rue de la Reveriaz, Rue des Tanneries Bal, Rue du Quatre Septembre, Rue du Canal des Usiniers, Rue Docteur Julliand, Rue Emile Zola, Rue Francois Guise, Rue Gabriel Perouse, Rue Jules Bocquin, Rue Joseph Bonjean, Rue Joseph Morion, Rue Jules Challier, Rue Louis Abrioud, Rue Marcelin Berthelot, Rue Montaigne, Rue Pierre Termier, Rue Rabelais, Rue Stendhal, Square Louis Seve
						305 30ème bureau	Ecole Primaire du Stade, 258 Avenue Alsace Lorraine	Avenue de la Boisse (du 400 au 1090), Boulevard Gambetta (le 7 bis, le 9 bis et du 11 au 9999), Quai des Allobroges (du 371 au 767), Rue Condorcet, Rue de la Savoisienne, Rue des Belges, Rue des Diables Bleus, Rue Francois Descotes, Rue Garibaldi, Rue Nicolas Parent (du 372 au 9999)
						306 31ème bureau	Ecole maternelle du Stade, 258 Avenue Alsace Lorraine	Avenue de la Boisse (du 1 au 299), Boulevard Leon Gambetta (du 0 au 10 bis pairs et du 1 au 7 impairs), Passage Gambetta, Quai de Verdun, Quai des Allobroges (du 0 au 311), Rue d'Angleterre, Rue de la Dent du Chat, Rue du Nivolet, Rue du Transvaal, Rue Molière, Rue Nicolas Parent (du 171 au 343), Square Jules Gauthier

						307 32ème bureau	Maison des Associations, Square Marcon	Allée Albert Camus, Allée des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, Allée du Souvenir Français, Allée René Cassin, Avenue des Ducs de Savoie, Boulevard de la Colonne, Chemin de la Cassine (du 16 au 654 pairs et du 313 au 581 impairs), Chemin de la Rotonde (du 90 au 330 pairs et du 13 au 235 impairs), Faubourg Nezin (du 6 au 14 pairs et du 19 au 25 bis impairs), Faubourg Reclus (du 2 au 670 pairs et du 17 au 331 impairs), Montée Haute Bise, Passage du Carmel, Passage Haute Bise, Place de la Gare , Place de la Libération, Place du Centenaire, Rue Claude Martin, Rue Francois Charvet, Rue Général Ferrie, Rue Guillaume Fichet, Rue Jean Moulin, Rue Salteur, Rue Sommeiller (du 2 au 154 pairs et du 3 au 135 impairs)
						308 33ème bueau	Cité des Arts, Allée Georges Marie Raymond, Jardin du Verney	Allée Georges Marie Raymond, Allée Maréchal de Tassigny, Avenue Général de Gaulle, Avenue Marechal Leclerc, Boulevard du Musée, Passage Vaugelas, Place de Geneve, Place Henri Dunant, Place Palais de Justice, Quai Charles Roissard, Quai Jeu de Paume, Rue Berthollet, Rue Commandant Joseph Perceval, Rue de la Gare, Rue de Maistre, Rue Derrière les Murs, Rue Doppet, Rue Favre, Rue Freizier, Rue Jean Pierre Veyrat, Rue Joseph et Jean Communal, Rue Marcornet, Rue Notre Dame, Rue Saint Antoine, Rue Vielle Monnaie, Rue Waldeck Rousseau, Square Gilbert Durand, Square Maurice Hilly, Square Paul Vidal
						309 34ème bureau	Cité des Arts, Allée Georges Marie Raymond, Jardin du Verney	Avenue du comte Vert (du 2 au 444), Avenue Pierre Lanfrey, Rue Corneillle, Rue des fleurs, Rue du Bon Pasteur, Rue Lamartine, Rue Marcoz (du 217 au 9999), Rue Nicolas Parent (du 1 au 158), Rue Racine
						310 35ème bureau	Salle Grenette, Rue Grenette	Avenue Jean Jaurès, Place des Droits de l'Homme, Rue Agutte Sembat Rue Ambroise Croizat (du 30 au 9999), Rue de l'Iseran, Rue du Corbelet, Rue du Margeriaz, Rue du Père Roger Guichardan (le 15, le 51, et le 116), Rue Jean Girard Madoux, Rue Ronde
						311 36ème bureau	Salle Grenette, Rue Grenette	Allée des Bauges, Avenue des Bernardines, Avenue du Covet, Montée du Covet, Place de la Grenette, Place Salvator Allendé, Rue de la Grenette, Rue de la Ronce, Rue des ecoles, Rue des Tanneurs, Rue Marcoz (du 27 au 184), Rue Paul Bert, Rue Sainte Barbe, Square André Tercinet
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	CHAMOUSSET	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	CHAMOUX SUR GELON	1	mairie			

2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	CHAMPAGNEUX	1	Mairie – 32 place de la mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	CHAMPLAURENT	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	CHANAZ	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	CHAPELLE BLANCHE (LA)	1	salle Jean Minet			
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73370	CHAPELLE MT DU CHAT (LA)	1	salle polyvalente			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	CHAPELLE ST MARTIN (LA)	1	Salle polyvalente			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	CHATEAUNEUF	1	salle communale			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	CHATELARD (LE)	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	CHAVANNE (LA)	1	Mairie - salle des réunions			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	CHIGNIN	1	Ecole de Chignin			

2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	CHINDRIEUX	1	mairie			
2	CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN	4		1er bureau (centralisateur)	école de la Forgerie	allée Ronsard, avenue Général Cartier, avenue Marcelin Berthelot, avenue Monge, avenue Pierre Curie, boulevard Paul Heroult, rue Charles Peguy, chemin de Foray, chemin de la Plaine, chemin du Moulin, chemin du Petit feu, Clos du Moulin, impasse Branly, Ldt Pont d'Hyères, montée de Vimines, route de Lyon, route de Saint Cassin, rue Adrien badin, rue Amélie Gex, rue Arago, rue Berthollet, rue Daniel Rops, rue de l'Epine, rue de la Digue, rue de la Forgerie, rue de la Paix, rue de la Soierie, rue du Mont Charvet, rue du Pont neuf, rue du Pont vieux, rue Emile Guimet, rue Favre, rue Guillaume Fichet, rue Guy de Maupassant, rue Guynemer, rue Jacques Level, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jean Moulin, rue Lamartine, rue Maréchal Leclerc, rue Massenet, rue Pasteur, rue Vaugelas, rue Villa Romaine
2	CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN			2ème bureau	école de la Forgerie	chemin de la Vigie, chemin des Hauts Prés, chemin du Canal, chemin du Forézan, clos du Moulin, route de l'Epine, route de Lyon, rue André Messager, rue Claude Debussy, rue de l'Epine, rue de la Digue, rue de la Fabrique, rue de la Forêt, rue de la Forgerie, rue de la Paix, rue de la Poterie, rue de la Soierie, rue de Maistre, rue des Ecoles, rue du Pont Vieux, rue du trelod, rue Emile Guimet, rue Louis Champenois, rue Marcelin Berthelot, rue Pasteur, rue Plaisance, rue Villa Romaine
2	CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN			3ème bureau	école de la Forgerie	avenue Henry bordeaux, chemin de la Vigie, chemin de Villeneuve, chemin des Gabets, chemin des Haiuts Prés, chemin des Roquevillard, chemin du Forézan, chemin du Moulin, chemin du Réservoir, Clos du Moulin, Ldt Mont Charvet, Ldt Pont Saint Charles, Ldt Villeneuve, montée de Vimines, route de Lyon, route de ISaint Cassin, rue Claude Debussy, rue de l'Epine, rue de la Forgerie, rue de la Paix, rue de la Soierie, rue des Clarines, rue des Ecoles, rue du Corbelet, rue du Granier, rue du Mont Charvet, rue du Mont Joigny, rue du Nivolet, rue Emile Guimet, rue Jean Jacques Rousseau, rue Jean Moulin, rue Villa Romaine
2	CHAMBERY -3 Canton n°9	73160	COGNIN			4ème bureau	école de la Forgerie	allée du Clos de la ferme, allée du Collège, avenue Général Cartier, avenue Henry Bordeaux, chemin de François, chemin de la Chataigneraie, chemin de la Thiolière, chemin des Marais, chemin des Molasses, Hors commune, impasse Jean Baptiste Lulli, montée de Chaloup, montée des Molasses, montée de Chalot, route de l'Epine, route de Lyon, route de Saint Sulpice, rue André Messager, rue Camille Saint Saens, rue Charles Gounod, rue Charles Lecoq, rue Claude Debussy, rue de l'Epine, rue de la Forgerie, rue de la Paix, rue du Trélod, rue Frédéric Chopin, rue Georges Bizet, rue Jacques Offenbach, rue Jean Philippe Rameau, rue Massenet, rue Victor Hugo
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73800	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	2		1er bureau (centralisateur)	Coise	territoire de Coise
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73800	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER			2ème bureau	Saint Jean Pied Gauthier	territoire de Saint Jean Pied Gauthier

2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	COMPOTE (LA)	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	CONJUX	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	CORBEL	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	CROIX DE LA ROCHETTE (LA)	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73800	CRUET	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73190	CURIENNE	1	salle d'activités communale			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	DESERTS (LES)	1	Salle associative du nouveau bâtiment communal face à la Mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	DETRIER	1	salle de classe			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73330	DOMESSIN	2		1er bureau centralisateur	120,rue du chef lieu	La commune de Domessin est découpée selon un axe qui relie les voies suivantes : route d'Aiguebelette, route du Ruisseau d'Aiguenoire, route du Falque, route de Belmont Tramonet Électeurs situés au nord-est de cet axe
						2ème bureau	120,rue du chef lieu	Electeurs situés au sud-ouest de cet axe
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	DOUCY EN BAUGES	1	mairie			
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73420	DRUMETTAZ-CLARAFOND	2		1er bureau centralisateur	371 route du chef-lieu – Salle polyvalente	électeurs de toutes les voies situées en amont de l'axe de l'autoroute A41
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73420	DRUMETTAZ-CLARAFOND			2ème bureau	372 route du chef-lieu – Salle polyvalente	électeurs de toutes les voies situées en aval de l'axe de l'autoroute A41
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73610	DULLIN	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73360	ECHELLES (LES)	1	salle des fêtes – Place Francisque Viard			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	ECOLE	1	Rez-de-chaussée de la mairie (ancienne salle de classe)			

2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS	8		1er bureau (centralisateur)	Albens - centre administratif René Gay – 89, place de l'Eglise	Place de l'église, impasse Saint François, rue Dyonisos, rue des Rouges-Gorges, allée des Grangettes, impasse des Fauvettes, chemin du Partage, allée de Bellevue, clos la Brunette, clos Montfleury, clos Poirier, clos des Mésanges, impasse du Parc Fleuri, impasse des Fermettes, chemin du Relais, chemin du Parchet, chemin de la Paroie, chemin de la Curiaz, rue du Revard, route des Grands Chênes, montée de Marline, chemin Reinach, chemin de la Forêt, chemin Burnier, chemin de la Carrière, rue de la Gare, route d'Orly, rue de la Gare, rue du Pont des Fleurs, chemin de la Tour, chemin Sous Bois, montée de la Rippe, promenade de l'Albenche, montée de Bacchus, impasse des Chavirettes, rue des Sapins, rue Baudelaire, rue René Cassin, rue de Ceneselli, rue du Revard, sentier des Jardins, rue Lamartine, rue Paul Verlaine, rue Victor Hugo, allée des Poètes, rue du Général Mollard (côté pair), rue Joseph Michaud (côté pair), passage du Nant, rue de la Chambotte (côté pair du début de la voie jusqu'au n°358, côté impair du début de la voie jusqu'au 285), avenue du Général de Gaulle (côté impair), rue du 8 mai 1945 (côté impair du début de la voie jusqu'au n°293), rue de Savoie (côté pair et côté impair du n°163 jusqu'à la fin de la voie), rue des Quarroz (côté pair).
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			2ème bureau	Albens - Ecole Maternelle 413, rue du 8 mai 1945	Rue du Clos Jeanne, rue du Fontanil, impasse du Longeret, route du Mazet, route de Pégis, impasse de la Bise, chemin de la Vettaz, chemin du Noiret, chemin du Ruisseau, chemin de Ballentrand, impasse de la Verdanne, route de Braille, route de Cros agny, chemin du Bassin, route de la Bottière, route des Creux, rue Benoît Perret, impasse des Fleurs, place Jean-Marie Montillet, passage du Pré de Foire, espace Chantal Mauduit, place Louis Cavallo, rue du Collège, rue du Paradis, chemin des Romains, rue des Arts, rue de la Chaudanne, rue de l'Industrie, rue du Semnoz, rue du Clergeon, rue de la Deysse, rue du Mont Blanc, place de la Gare, rue Raoul Follereau, rue du 17 octobre, chemin des Enfants, chemin de Champoulet, chemin de la Côte, chemin des Bois, rue du Colombier, chemin des Marais, rue du Général Mollard (côté impair), rue Joseph Michaud (côté impair), avenue du Général de Gaulle (côté pair), route de Cessens (côté pair du début de la voie au n°1158), rue du 8 mai 1945 (côté pair et côté impair du n° 295 jusqu'à la fin de la voie)
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			3ème bureau	Albens - Salle plurivalente du groupe scolaire l'Albanaise, rue de Savoie	Montée de Lépau, impasse des Pommiers, allée du Guillon, impasse des Acacias, route du Plateau, chemin du Réservoir, chemin des Granges, montée de Mondurand, chemin du Rocher, impasse du Cru, impasse du Levant, allée de l'Ormet, impasse des Hautes Vues, route d'Ansigny, chemin des Ravoires, chemin des Prés, chemin du Chef lieu, chemin de la Source, route de Dressy, chemin des Crochets, route de Collonges, chemin des Ruttets, chemin des Crouteaux, chemin de la Boissonni, chemin de la Combe Bellon, route de Chérance, chemin de la Croutade, rue des Caves, rue des Ecureuils, clos des Marronniers, route de Pouilly, impasse de la Ferme, rue de la Roseraie, chemin de l'Aliberon, rue Jean-Jacques Rousseau, impasse des Rainettes, impasse des Vergers, impasse des Vignes, passage du Nant, rue de la Chambotte (côté pair du n°360 jusqu'à la fin de la voie et côté impair du n°287 jusqu'à la fin de la voie), rue de Savoie (côté pair et côté impair du début de la voie jusqu'au n°161), rue des Quarroz (côté impair), route de Cessens (côté impair et côté pair du n°1160 jusqu'à la fin de la voie).

2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			4ème bureau	Epersy – Mairie 10 place de la mairie	ensemble des voies de la commune déléguée d'Epersy
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			5ème bureau	Saint-Germain-la-Chambotte - mairie	ensemble des voies de la commune déléguée de Saint-Germain-la-Chambotte
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			6ème bureau	Mognard – Mairie 60, chemin de Champ Bardin	ensemble des voies de la commune déléguée de Mognard
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			7ème bureau	Saint-Girod – mairie	ensemble des voies de la commune déléguée de Saint-Girod
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	ENTRELACS			8ème bureau	Cessens – mairie	ensemble des voies de la commune déléguée de Cessens
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73670	ENTREMONT LE VIEUX	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73250	FRETERIVE	1	salle des fêtes - chef lieu			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73470	GERBAIX	1	mairie			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	GRESY SUR AIX	3		1er bureau (centralisateur)	Salle polyvalente	allée de la Dijoula, chemin Champ de la Pierre, chemin de Chauland, chemin de Donfarce, chemin de la Ferme, chemin de la Treille, chemin de Mafan, chemin de Mentaz, chemin de Renandieu, chemin des Bogey, chemin des Châtaigniers, chemin des Choseaux, chemin des Combes, chemin des Frênes, chemin des Martines, chemin des Violettes, chemin du Clouzet, chemin du Marais, chemin du Muret, chemin du Village, impasse Alto, impasse Bel Air, impasse Champs des Rus, impasse des Amis, impasse des Capucines, impasse des Fauvettes, impasse des Glycines, impasse des Jacquettes, impasse des Merisiers, impasse du Clouzet, impasse du Petit Bois, impasse du Petit Bonheur, impasse Varrax, Le Clos des Violettes, Montée de Rubens, place de la Mairie, route de la Fougère, route de Legent, route de Trévignin, route des Fillards, route des Ganets, route des Maguets, route des Triollets, route du Revard, rue des Bouleaux, rue des Fanerus, rue des Hautins, rue des Peupliers, rue des Pommiers, rue du Champ Fleuri, impasse du Vallon de Chauland
						2ème bureau	Salle polyvalente	allée des Figuiers, allée Saint Exupéry, chemin de la Croix, chemin des Pinsons, chemin des Sources, chemin du Moulin, impasse Denis Papin, impasse des Acacias, impasse des Cigognes, impasse des Mésanges, impasse des Nèfles, impasse des Tourterelles, impasse du Pic Vert, impasse du Rouge-Gorge, impasse du Vieux Chemin, impasse Pré Murier, montée de la Guicharde, route de Corsuet, route de l'Albanais, route de la Carrière, route de Pontpierre, route des Bauges, route Napoléon, rue Boucher de la Rupelle, rue de l'Europe, rue de la Ceriseraie, rue des Bleuets, rue des Chauvets, rue des Ecureuils, rue des Longeraies, rue des Merles, rue des Pervenches, rue des Petits Pains, rue des Plantées, rue du Commerce, rue Saint Eloi.

						3ème bureau	salle de la Sarraz	allée du Château, chemin de Chevilly, chemin de Chez Blanc, chemin de Fontany, chemin de la Cascade, chemin de la Forge, chemin de la Montagne, chemin des Buis, chemin des Champs, chemin des Mellets, chemin des Omblardes, chemin des Tulipes, chemin du Castel Blanc, chemin du Crêt, chemin du Drillet, chemin du Four, chemin du Lierre, chemin du Nant, chemin Plein Soleil, chemin Sous Bois, Clos des Vignes, impasse de Bovardon, impasse des Aulnes, impasse des Burnettes, impasse des Couduriers, impasse des Genêts, impasse des Jonquilles, impasse des Noyers, impasse du Rouzet, impasse Ferme Brachet, montée de la Rublette, montée du Chant du Coq, route d'Antoger, route d'Arbussin, route d'Epersy, route de Droise, route de l'Albanais, route de Mognard, route des Aillouds, route du Bois de Crin, route du Pont Combet, route Gorges du Sierroz, rue de la Gare, rue de la Sablière, rue de Sarraz, rue des Charmilles, rue du Pont Neuf, ruelle de la Chevret, ruelle du Cytise, ruelle du Pennet
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	HAUTEVILLE	1	mairie			
2	CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	JACOB BELLECOMBETTE	2		1er bureau (centralisateur)	La Jacobelle – salle Chartreuse, rue de la mairie	chemin du Belvédère, route de la Cascade, chemin de la Chaineraie, rue Anne de Chypre, ruoute des Entremonts, rue des Muses Galantes, rue du Granier, route de la Grobelle, chemin de Lavernay, chemin du Lavoir, rue de la mairie, montée de Mi-Vallon, chemin de Miremont, chemin de Mongenêt, chemin du Moulin, chemin des Rendez-vous, chemin des Roches, chemin de Roquevillard, chemin de Tétraz, chemin de Tirepoli, chemin des Silènes, chemin des Ancolies, route de Bellecombette, chemin de Bellecombette, impasse de la source, chemin des geais, chemin de la cascade,impasse des meulières, chemin des Carlines, chemin des rossignols, chemin de Montésuie, rue de la Châtaigneraie
2	CHAMBERY-2 Canton n°8	73000	JACOB BELLECOMBETTE			2ème bureau	La Jacobelle – salle Chartreuse, rue de la mairie	rue du Chaney, rue du Corbelet, rue Charles Dupasquier, rue des écoles, rue Emmanuel Grand, rue Ernest Grangeat, chamin de Jacob, rue de Lélia, rue Edouard Pailleron, rue Jean-Baptiste Richard, route de Saint Cassin, allée de l'Eau Vive, rue de l'église, la Paysse, rue Sergent Revel, route de Sécheron, rue de l'Université, centre universitaire, rue Greyfié de Bellecombe
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	JARSY	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	JONGIEUX	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	LAISSAUD	1	Mairie – Salle des mariages			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73610	LEPIN LE LAC	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	LESCHERAINES	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	LOISIEUX	1	mairie			

2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	LUCEY	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73470	MARCIEUX	1	mairie			
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73420	MERY	1	salle communale chef lieu			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	MEYRIEUX TROUET	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	MOLLETTES (LES)	1	Mairie – Les Granges			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73000	MONTAGNOLE	1	mairie			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	MONTCEL (LE)	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	MONTENDRY	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	MONTMELIAN	2		1er bureau (centralisateur)	Hôtel de Ville	rue du Parapet, rue François Dumas, rue Docteur Veyrat, rue des Remparts, place Jacques Bellemin, avenue Président Edouard Herriot, rue Jean Moulin, rue Jean Burdin, rue Edouard Daladier, avenue Jean Jaurès, chemin de la Caronnière, route départementale 1006, la Vinouva, place des Capucins, rue de la Chaîne, montée du Fort, quai de l'Isère, rue Eugène Berthier
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	MONTMELIAN			2ème bureau	Hôtel de Ville	avenue Georges Clémenceau, place Albert Serraz, rue Docteur Chevron, rue Antoine Besson, rue Dupuy, avenue de Savoie, place du Centenaire, place René Cassin, avenue de la Gare, avenue Pierre de la Gontrie, rue Marius Baboulaz, Moretel, la Perrette, avenue Girard-Madoux, rue Antoine Borrel, avenue du Fort, rue Alexandre Ailloud, route de Chavort, avenue du Grésivaudan, avenue Paul Louis Merlin, la Petite Serve, Village des Calloudes
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	MOTTE EN BAUGES (LA)	1	Mairie – Salle des fêtes			
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73290	MOTTE SERVOLEX (LA)	9		1er bureau (centralisateur)	Salle Les Pervenches, 197 rue du Curé Jacquier	rue de la Briquerie, rue Charles Cabaud, avenue René Cassin, rue des Champagnes, rue de Chantabord, rue Le Cheminet, place Pierre Clergeot, chemin de la Croix de Rampaud, rue de l'Erier, rue Père Eugène, rue Curé Jacquier, chemin de la Fontaine, rue Lamartine, rue de la Leysse, rue de Mundelsheim, impasse Bernard Palissy, rue Denis Papin, rue Blaise Pascal, avenue Jean Rostand, Chemin Saint Etienne, montée Saint Jean, rue de Servolex, chemin de la Catonnière d'en haut, rue de la Curiaz, rue de la Petite Eau, rue Le Cheminet d'en bas, rue des épinettes, chemin de Beauvoir, route de Villard Marin, chemin des Berthollet, chemin du Chatel, chemin des plantées, chemin du bon pas, chemin des rousettes, allée Charlotte Moucot, place Lamartine

						2ème bureau	Salle Les Pervenches, 197 rue du Curé Jacquier	rue M-C de Buttet, rue des Charmilles, allée des Chataigniers, allée des Chênes, chemin de Coirat, avenue Costa de Beauregard, route de l'Epine, Clos Jean Mermoz, rue de la Paquerette, chemin Louis de Pingon, rue du Pré-Grilley, rue Riottot, rue Ronsard, rue Daniel Rops, rue Jean Rostand, rue Béatrice de Savoie, rue des Sources, impasse des Sources, rue Vaugelas, allée François Villon, Clos des Grenatières, chemin du Molassier, chemin de Gerbat, route de Villard Péron,
						3ème bureau	Salle Les Pervenches, 197 rue du Curé Jacquier	rue des Allobroges, Clos Château Richard, Avenue Costa de Beauregard, rue Docteur Gasca, allée Roland Laime, avenue J.M. Michellier, avenue Jean Moulin, allée George Sand, Clos des Vignes, Résidence Sainte-Anne, Place du Bourg, chemin de la Guetta, rue de Leya, rue François Buloz,
						4ème bureau	Groupe scolaire le Picolet 117 chemin du Picolet	rue du Fontanil, rue Amélie Gex, avenue Jean Moulin, Chemin du Picolet, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Pierre et Marie Curie, allée des Grands Champs, avenue Charles de Gaulle, Allée Jean Ferrat
						5ème bureau	Groupe scolaire le Picolet 117 chemin du Picolet	rue Henry Bordeaux, clos des Marguerites, rue Claude Monet, rue Auguste Renoir, rue J. et H. Richard, clos de la Servannière, chemin du Pont Sabatier, rue Cervantès, rue Maitre Cornille, avenue Alphonse Daudet, rue de Fontevieille, rue des Meuniers, rue des Minotiers, rue des Moissonneurs, rue des Quatre vents, rue des Bleuets, rue des Coquelicots, chemin de la Catonnière d'en bas, allée de Bellosère
						6ème bureau	Groupe scolaire le Picolet 117 chemin du Picolet	allée des Bouquetins, allée Georges Brassens, allée Jacques Brel, allée des Bruyères, allée des Chamois, rue de la Chartreuse, impasse Maurice Chevalier, allée des Chevreuils, chemin de la Curtine d'en bas, avenue des Fleurs, allée des Genêts, allée des Marmottes, allée des Muguets, Clos des Perles, impasse Edith Piaf, rue Docteur Blain, allée des Primevères, avenue Théodore Reinach, rue J. et H. Richard, chemin de la Tessonière d'en bas, rue de la Tessonnière, rue de la Vanoise, clos Le Verger, allée Boris Vian, route de Montaugier, chemin de Montessuie, route de la Curtine
						7ème bureau	Groupe scolaire Lamartine 150 avenue Charles Albert	avenue Charles Albert, rue Pierre Grange, Clos des Libellules, avenue René Pin, avenue Théodore Reinach, avenue des Riz, rue Joseph de Montfort
						8ème bureau	Groupe scolaire Lamartine 150 avenue Charles Albert	avenue Charles Albert, Clos des Belledonnes, chemin du Comte Marin, Clos Croix de Barby, rue Général Dunoyer, rue Jocelyn, Clos de Panloup, avenue Saint Exupéry, route du Tremblay, chemin du Fort, Clos Saint Exupéry, allée de la Combe, impasse de Barby, route du Noiray, rue Lavoisier, rue Roland Garros, Chemin des Trois Murgers, route des Granges, Chemin du Sacré Cœur, Chemin du Noiray Dessous, chemin des Bollonnes, chemin du Villard Dessus, chemin des Creux, chemin Vallet, chemin de la Cote du Noiray, chemin des Cattis, route de Barbizet, route du Villard, Clos Raphael, Clos Pré Gabriel
						9ème bureau	Mairie annexe su Tremblay 3 route de l'Eglise du Tremblay	chemin de la Fontaine, route du Tremblay, route de l'Ecole du Tremblay, chemin du Tremblay Dessous, chemin des Dijoud, route de l'Eglise du Tremblay, chemin des Janon, chemin du Pont de la Charrière, route de la Coua, route de Montarlet, chemin de la Fontaine des Janon, chemin des Rieux, Route de Chambéry

2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	MOTZ	1	mairie			
2	AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	MOUXY	2		1er bureau (centralisateur)	salle de la garderie	chemin la Croix Balmont, chemin des Blancs, chemin des Bolons, route des Chaffardons, chemin des Charmilles, impasse de La Chaudanne, le Coliu, impasse du Crêt, chemin de la Creuse, chemin de la Cula, chemin des Darènes, la Via-Dessous, chemin de l'Eglise, chemin du Vieux Four, chemin des Fresses, chemin de la Fressette, chemin de Gale, chemin de la Gare, route des Mentens, Montécovié, montée du Crêt, chemin du Moulin, chemin du Pelon, route de Pertuiset, chemin des Raymonds, route du revard, le Ruve, impasse du Taro, chemin des Terres, chemin des Vignes; chemin du champ Garin
						2ème bureau	salle polyvalente	impasse des Acacias, La Croix du Biolay, route du Biolay, chemin du Biolay / Roches, chemin du Bondet, chemin des Bugnards, chemin de Capita, chemin des Grands Champs, Parc du Chenoz, chemin de la Chevaline, Clos du Chenoz, chemin du Clou, chemin de la Consonne, chemin de la Côte, voie de la Crémaillère, chemin de la Croix du Chenoz, chemin de l'Ermitage, les Jardins du Revard, voie de la Crémaillère, chemin des Longes, chemin des Maïs, impasse du Marais, chemin Notre Dame des Neiges, Le Hameau du Panoramic, chemin de la Pierre, chemin de Saint Pol, chemin de la Ramaude, chemin du Rocher, Résidence des Roches, route du Biolay, route du Sarto, chemin des Tilleuls, Les Vergers du Revard, impasse Volliet, chemin Volliet ; chemin du Granier
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	MYANS	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73470	NANCES	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73470	NOVALAISE	2		1er bureau (centralisateur)	Mairie – salle des mariages	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à G
						2ème bureau	Mairie – salle du conseil municipal	Par ordre alphabétique des électeurs : de H à Z
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	NOYER (LE)	1	Salle de réunion de la Mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	ONTEX	1	Salle de réunion de la Mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	PLANAISE	1	salle de réunion contigüe à la mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73330	PONT DE BEAUVOISIN	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	PONTET (LE)	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	Porte-de-Savoie	3		Bureau 1 (centralisateur)	salle Montgrabelle – 530 rue de la Jacquère	de la Ville, rue du Clausin, chemin de la Placette, rue des Terrasses de Belledonnes, route de Myans, chemin de Drouilly, rue de la Jacquère, chemin de Bovet, rue de l'Eglise, route de Chignin, chemin de la Placette, chemin de l'Ombre, chemin de Pierre Hachée, de l'Abyme, rue
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	Porte-de-Savoie			Bureau 2	salle Montgrabelle – 530 rue de la Jacquère	Fontanettes, chemin de Pierre Hachée, chemin des Abymes, chemin du Lac Clair,chemin des Lauriers, chemin de Bisplaine, Chemin des Combes, chemin du clos de Maraville, chemin de St André, chemin de la

2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	Porte-de-Savoie			Bureau 3	salle polyvalente-84,rue du général Decouz	électeurs de Francin
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	PRESLE	1	salle polyvalente			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	PUGNY CHATENOD	1	bâtiment administratif			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73190	PUYGROS	1	salle polyvalente – Chef-Lieu			
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)	6		1er bureau (centralisateur)	Halle Henri Salvador – 320 rue Kléber	rue Amélie Gex lôtissement du Gallaz, route d'Apremont, rue des Barreaux, rue de Bel Air, rue des Belledonnes Vallon Fleuri B2, rue de la Biche, rue du Bois Noir, rue des Carpinelles, rue des Cèdres, chemin de la Chambotte, rue Claude de Buttet Lotissement du Gallaz, avenue du Collège, rue du Crest, avenue de Maistre Lotissement du Gallaz, rue Duguesclin, rue des Gotteland, avenue du granier, rue de l'Hélia, rue Henry Bordeaux Lotissement du Gallaz, rue Jean Jacques Rousseau, rue de Joigny, allée des Jonquilles Lotissement du Pré Joli, avenue de la Liberté Lotissement du Gallaz, rue Marcoz, allée des Merisiers Lotissement du Pré Joli, rue du Montlevin, route de Myans, rue du Pré Joli Lotissement du Pré Joli, chemin des Prés, allée des Primevères Lotissement du Pré Joli, allée des Roses Lotissement du Pré Joli, allée des Saules Lotissement du Pré Joli, impasse de St Gras Hameau de St Gras, chemin des Drouilles, rue Joseph Fontanet, chemin de la Folatière, rue du Clos Catherine, chemin du Grand Marais, rue Archimède, allée Jean Louis Chaneac, rue de la Pioulaz
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			2ème bureau	Halle Henri Salvador – 320 rue Kléber	rue des Acacias, rue des Belledonnes, rue des Belledonnes Vallon Fleuri B1, rue des Belledonnes Vallon Fleuri B2, rue des Belledonnes Vallon Fleuri C1, rue des Belledonnes Vallon Fleuri C2, rue des Belledonnes Vallon Fleuri D1, rue des Belledonnes Vallon Fleuri D2, rue des Belledonnes Vallon Fleuri E1, rue des Belledonnes Vallon Fleuri E2, rue de la Concorde, rue de la Concorde Centre Commercial, rue de l'Eglise, rue de l'Eglise Vallon Fleuri A1, rue de l'Eglise Vallon Fleuri A2, rue Emile Zola, rue de la Genetais, rue du Pré Joli Lotissement du Pré Joli, rue Richelieu, rue Richelieu Centre Commercial, rue du Villard Le Concorde 1 & 2, rue du Villard Le Concorde 3, rue du Puits d'Ordet Nord, chemin des Teppes, allée des Chassettes
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			3ème bureau	Halle Henri Salvador – 320 rue Kléber	rue des Aulnes Philippe 2 de Savoie, rue des Aulnes Louis 1er de Savoie, rue des Aulnes Les Nénuphars, rue des Aulnes Les Soldanelles, rue des Aulnes Les Pervenches, rue des Aulnes Charles Emmanuel 3, rue des Aulnes Emmanuel Philibert, rue des Aulnes Blanche de Montferrat, rue des Belledonnes, rue de la Concorde Centre Commercial, rue Kléber, rue des Peupliers Charles 1er de Savoie, rue des Peupliers Amédée VIII, rue des Peupliers Amédée IX, rue du Pré Hibou Les Courlis, rue du Pré Hibou Les Vanneaux, rue du Pré Hibou Les Colverts, rue du Pré Hibou Les Cygnes, rue du Pré Hibou Les Guillemots, rue du Pré Hibou L'Edelweiss, rue du Pré Hibou Les Cormorans, rue du Pré Hibou Les Pluviers, rue du Pré Hibou Les Goëlands, rue Richelieu, rue Sébastien Charléty, Place de la Mairie, rue René Cassin, passage de la Marelle, rue du Pré Hibou Ecole

2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			4ème bureau	Halle Henri Salvador – 320 rue Kléber	impasse Antoine Borrel, rue des Belledonnes, rue de la Croix de Léchaud, rue du Galibier, rue du Général Leclerc, rue Georges Guynemer, rue Hector Berlioz, rue Lamenais, rue Léon Costa de Beauregard, rue Napoléon 1er, rue de la Paix, rue Philibert Curial, allée desPrimevères Lotissement du Pré Joli, rue de la République, rue St François de Sales, impasse de la Savoyarde, rue de la Savoyarde, rue Victor Lyonne, rue du Clos de la Chapelle, allée 22 avril 1860, allée des Gerles, rue Saint Exupéry, allée des Etourneaux, rue des Vendanges, rue Petit Clos de l'Echaud, allée des Sartos, allée des Treilles, allée du Clos Saint Antoine, allée des Terrasses
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			5ème bureau	Maison de Quartier de Féjaz – Salle Mélusine – 155 place des fées	rue Aristide Bergès, route de Barby, route de Barby Moulins de la Guillère 2, route de Barby Clos de la Guillère 1, route de Barby Clos de la Guillère 2, route de Barby La Meulière, 1, route de Barby La Meulière 2, rue du Bois de Leysse, rue de la Chavanne, rue de la Clairière, rue Clémenceau, rue du 8 mai 1945 Le Peney A, rue du 8 mai 1945 Le Granier A, rue Lamartine, avenue Louis Armand Zone de la Trousse, rue du Mont Saint Michel, rue Pierre et Marie Curie, chemin de la Plaine, rue Victor Hugo, route Nationale 6, impasse de la Chavanne, rue du Vieux Moulin, impasse Gay Lussac ZI la Trousse, rue du 8 mai 1945 Le Peney B, place des Fées Les Nymphes, place des Fées Les Elfes, place des Fées Les Muses, place des Fées Les Sylphes, rue de la Dent du Chat Les Oréades, rue de la Dent du Chat Les Dryades, rue de la Dent du Chat Les Naïades, rue de la Dent du Chat, rue de l'Epine Les Ondines, rue de la Dent du Chat L'Emeraude, rue du 8 mai 1945 Le Granier B, rue du 8 mai 1945, rue de la Dent du Chat L'Amethyste, rue de l'Epine Les Hespérides, rue de l'Epine Le Saphir, rue de l'Epine, route départementale 1006
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73490	RAVOIRE (LA)			6ème bureau	Maison de Quartier de Féjaz – Salle Mélusine – 155 place des fées	rue de la Châtaigneraie, rue de laChavanne, rue des Eglantiers, rue Jean Sulpis, rue Louis Pasteur, rue Louis Pasteur Les Mélèzes, rue Louis Pasteur Les Trembles, rue Louis Pasteur Les Hêtres, rue Louis Pasteur Les Chênes, rue Louis Pasteur Les Platanes, rue Louis PasteurLes Charmilles, rue du Nivolet, rue du Nivolet La Clé des Champs 1, rue du Nivolet La Clé des Champs 2, rue du Nivolet La Clé des Champs 3, rue du Nivolet La Clé des Champs 4, rue du Nivolet La Clé des Champs 5, rue du Nivolet La Clé des Champs 6, rue du Nivolet La Clé des Champs 7, rue du Nivolet La Clé des Champs 8, rue du Nivolet La Clé des Champs 9, rue du Penay, chemin du Sous Bois, route Nationale 6, rue du Vieux Moulin, chemin de la Madeleine, rue Louis Pasteur Le Baudelaire, rue Louis Pasteur Le Verlaine, rue de la Parpillette, rue des Violettes, rue Louis Pasteur Le Ronsard I, rue Jean Claude Jacquier, allée des Ecureuils, route départementale 1006
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	ROCHEFORT	1	mairie salle de réunion			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	ROTHERENS	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	RUFFIEUX	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73610	SAINT ALBAN DE MONTBEL	1	salle du conseil municipal-257,rue François Cachoud			

2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT ALBAN LEYSSE	4		1er bureau (centralisateur)	Salle des Fêtes : Secteur Centre Urbain	rue Amélie Gex, rue de l'Avenir, rue des Belledonnes, rue du Bolliet, rue Centrale, avenue de Chambéry, place du Commerce, rue et zone artisanale des Contours, impasse de la Dent du Chat, rue des Ecoles, rue des Epinettes, chemin des Glières, rue du Granier, rue du Margériaz, rue du Marocaz, chemin de la Martinière, rue du Mont Peney, rue du Nivolet, rue du Revard, rue Saint Michel, rue de la Savoyarde, impasse des Tilleuls, place des Tournelles
						2ème bureau	Salle des Fêtes: Secteurs La Clusaz / Chesses	route de la Bémaz, rue des Brulettes, rue de la Carnière, impasse de la Chambotte, chemin de Champ Condie, route de Chesses, rue et impasse du Corbelet, chemin de la Curiaz, avenue de l'Epine, chemin de la Folleraz, chemin des Fontaines, chemin des Genêts, rue de la Grande Chartreuse, rue de la Grange Perrot, rue du Lindar, impasse de la Miaz, route des Monts, chemin du Mortier, chemin de la Petite Côte, rue des Prés, chemin de la Réjouie, route de Saint Saturnin, rue des Sarrées, impasse des Sollières, impasse du Tilleret, chemin de la Tire, route de Vérel, rue de Villeneuve
						3ème bureau	Salle des Fêtes : Secteurs Petit Leysse / Leysse / Les Barillettes	Route de Barby, route de la Bathie et des Corniolles, chemin de Casselagnat, impasse du Chalet, rue du Clos; rue de la Concorde, place de la Concorde, chemin du Creux du Loup, route de la Féclaz, chemin du Frettey, rue de la Galopaz, rue de la Guillotière, route de Leysse, rue du Mont Blanc, impasse du Moulin, rue du Peney, rue des Sablons, résidence des Sablons, chemin de la Vigne Blanche, chemin du Violet,
						4ème bureau	Salle des Fêtes : Secteurs Monterminod / Villaret / Chef Lieu	rue des Barillettes, chemin des Carrières, rue du Cdt Jacques l'Hospital, chemin de Champiteau, impasse du Collège, rue du Crey, impasse de la Doria, rue des Eglantiers, rue de l'Eglise, avenue de la Mairie, route de Monterminod, chemin des Pailles, rue de la Perrodière, chemin de la Perrotine, route de Plaimpalais, rue des Primevères, impasse du Repos, chemin de Saint Errier, rue et impasse de la Salette, impasse du Stade, place de Verdun, chemin des Vignes, rue du Villaret
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	SAINT BALDOPH	3		1er bureau (centralisateur)	Centre socio-culturel Pré Martin	chemin des Acacias, chemin du Bichet, route de Chartreuse, chemin du Château, chemin de la Combe du Fat, chemin de la Combelle, chemin de la Corbière, chemin de la Croix, chemin du Freno, chemin de la Galopaz, chemin des Garennes, chemin des Genevriers, route des Goulettes, chemin de la Grande Labbé, route du Granier, chemin de Joigny, route des Lamettes, chemin de la Mairie, chemin des Miguets, route du Mont Charvais, chemin de Moulevin, chemin de la Patentare, chemin de la Petite Montagne, route de la Porretaz, chemin de Revaison, chemin des Rippes, chemin de Saint Grat, chemin de Santiclar, chemin des Terres Blanches

						2ème bureau	Centre socio-culturel Pré Martin	Route des Cheminettes, allée de l'Espinier, chemin des Etorniers, chemin de l'Alpe, route d'Apremont, route du Bechaut, chemin des Belledonnes, chemin du Bourget, chemin du Champet, chemin du Forchet, chemin des Grands Prés, impasse du Marais, chemin des Parieres, chemin du Pont de l'ane, chemin de Rocheron, allée du Sartet, chemin de la savoyarde, allée des Tiarces, chemin de la Visitation
						3ème bureau	Centre socio-culturel Pré Martin	chemin du Bouchet, chemin des Chataigniers, route des Clarines, chemin de la Colombe, chemin de l'Eglise, chemin de la Gora, chemin du Preraz, chemin de la Saint Martin, chemin des Sources, chemin du Chanay, route des Charpines, route des Chevaliers Tireurs, impasse du Clos des Chênes, chemin de la Cornaz, allée du Crye, chemin de la Ficologne, route de Fontaine Lamée, chemin de Pré Martin, chemin de Pré Rond, chemin du Prieuré, clos des Tarines, route du Terraillet, chemin du Verger
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73520	SAINT BERON	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	SAINT CASSIN	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73360	Saint-Christophe [La Grotte]	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73360	SAINT FRANC	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73340	SAINT FRANCOIS DE SALES	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	Saint-Genix-les-Villages	4		1er bureau (centralisateur)	Salle polyvalente Jean Bouchard, 527 route de la Glière	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à G
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240				2ème bureau	Salle polyvalente Jean Bouchard, 527 route de la Glière	Par ordre alphabétique des électeurs : de H à Z
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240				3ème bureau	mairie	électeurs de Grésin
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240				4ème bureau	mairie	électeurs de Saint-Maurice de Rotherens
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	SAINT JEAN D'ARVEY	2		1er bureau (centralisateur)	Mairie – 2461, route des Bauges	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à K
						2eme bureau	Mairie – 2461, route des Bauges	Par ordre alphabétique des électeurs : de L à Z
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	SAINT JEAN DE CHEVELU	1	mairie			

2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	SAINT JEAN DE COUZ	1	école			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73250	SAINT JEAN DE LA PORTE	1	salle des fêtes communale			
2	RAVOIRE (LA) - Canton n°15	73190	SAINT JEOIRE PRIEURE	1	salle des fêtes			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	SAINT OFFENGE	1	Mairie - 14, route des Nants Chef lieu			
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73410	SAINT OURS	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	Saint-Paul [sur Yenne]	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73250	SAINT PIERRE D'ALBIGNY	3		1er bureau (centralisateur)	Hôtel de Ville, 30 rue Auguste Domenget	Rue du Val d'Aillon (1 à 630), montée de l'Ouille, rue de la Rampe, montée du Chaffard, chemin de la Creuse, chemin de la Borelle, rue de la Fruitière, rue des Ecoles, rue de la Fontanette, rue du Pré de Foire, chemin de la Montaz, chemin des Aubépines, rue du Gargot, allée du Morbier, avenue du Grand Arc, rue de la fin du mas, rue Sous l'Hospice, rue Jacques Marret, montée des Platanes, chemin du Pré de la Cure, rue Hortense Mancini, rue Saint-Louis, rue Alfred Stein et sur le Pont, rue des Martyrs des Frasses, rue des Ponants, chemin du Pré de Miolans, place Charles Albert, place de l'Europe, place Dubettier, place Charles de Gaulle, rue Auguste Domenget, rue Jean-Louis Bouvet, rue Louis Blanc-Pinget, place Jean Moulin
						2ème bureau	Pôle multi-activités, rue des Confréries – La Champagne	Rue du Val d'Aillon (631 à 1995), rue de l'Oratoire, impasse des Hauts de St-Pierre, chemin du Mardaret, chemin des Baujus, route des Allues Dessus, chemin de la Jacquette, route du Mollard Carret, route du Col du Frêne, rue Sous la Barme, rue de la Plantaz, chemin des Coutins, rue de la Chenolaz, impasse des Sartos, impasse des Usiniers, route du Vieux Moulin, impasse du canal, rue de l'Othon, rue Audibert, impasse de la Taillanderie, rue des sources, rue du Colombier, chemin des Mûriers, chemin de la Source du Roc, chemin des Esserts, impasse de la Girod, rue du Général Ménabréa, rue de la fin de la Louza, rue des Confréries, rue des Barins, avenue de l'Arclusaz, chemin de Lalare, route de Mantala, rue du Potat, chemin des Borbans, passage du Moulin, route des fabriques, chemin de la fin du Chêne, rue Joseph Delachenal, allée de Montlambert, allée de Marocaz, route de la gare, impasse du bois, impasse des roseaux, impasse de l'étang, rue du marais Sandre, rue des Iles, rue des Blâches, rue Gaby Ménaldo, route du Mas Mollard, rue de la Marbrerie, route du Four à chaux, route de Chez les Gex, allée du Gargot, allée des Grands Moulins

						3ème bureau	Pôle multi-activités, rue des Confréries – La Champagne	Chemin des Communiers, chemin du Mappa, allée des Trolles, allée des Cyclamens, allée des Primevères, rue Jean-Philippe Rameau, rue Hector Berlioz, chemin des Fosses, allée des Gentianes, allée des Chamois, rue des Marmottes, rue Amélie Gex, rue des Diables Bleus, chemin des Clarines, Montée de la Dame blanche, rue des Bernades, route du Général Curial, chemin des Grives Musiciennes, allée des Cigales, allée des Grillons, route de Miolans, route de Montbenoît, impasse du Chapeau, rue du Mollard, chemin du Taccon, impasse de la Combe, rue de la Forteresse, montée des Vignes Noires, rue du Château, rue Sous les Remparts, route de Montplan, impasse des Carrières, impasse des Vignettes, rue du Sonjon, rue de Laliat, rue des Charlettes, chemin Sous la Fontaine, impasse du Commandant Fraresse, ruelle du Petiou, route du Bourget, rue des Voisines, route du Clou, rue de Reverdet, chemin Pré-Roi, rue des Lôges, route de Miolanet, rue des Grands Champs, rue Pré Perrin, rue de Mollard Crestin, rue des Chevillard, venelle aux Vrilles, impasse du Nant, impasse Pré Collet, chemin de Lalettre, rue des Tournes, impasse de l'Aqueduc, rue du Petit Pré, rue du Libot, rue du Four, chemin de la Sous-station, chemin des Curies, chemin de Rumilly, chemin du Puit
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	SAINT PIERRE D'ALVEY	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73670	SAINT PIERRE D'ENTREMONT	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	SAINT PIERRE DE CURTILLE	1	Mairie- Salle des réunions			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73360	SAINT PIERRE DE GENEBROZ	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	SAINT PIERRE DE SOUCY	1	salle de réunion – Bâtiment « La Grange de Joseph »			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	SAINT SULPICE	1	petite salle polyvalente			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	SAINT THIBAUD DE COUZ	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	SAINTE HELENE DU LAC	1	Mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73240	SAINTE MARIE D'ALVEY	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73630	SAINTE REINE	1	mairie			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	SERRIERES EN CHAUTAGNE	1	mairie			
2	CHAMBERY -1 Canton n°7	73000	SONNAZ	1	mairie			

2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	TABLE (LA)	1	salle des fêtes			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	THOIRY	1	salle Margériaz - mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73190	THUILE (LA)	1	bâtiment mairie école			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	TRAIZE	1	mairie			
2	AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2	73100	TRESSERVE	2		1er bureau centralisateur	Mairie	électeurs par ordre alphabétique de A à G
2	AIX LES BAINS – 2 Canton n° 2		TRESSERVE			2ème bureau	Mairie	électeurs par ordre alphabétique de H à Z
2	AIX LES BAINS – 1 Canton n°1	73100	TREVIGNIN	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	TRINITE (LA)	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	Valgelon-La Rochette	3		1er bureau (centralisateur)	Centre d'Animation – Rue des Roses	Côte Roland, le Château, place Albert Rey, place Antoine Perrier, place des Associations, place des Carmes, place du 8 mai, place Georges Ladernois, place Georges Ruat, place Giabiconi, place Mömlingen, place Saint Jean, route d'Etable, rue Alexis Rey, rue de la Liberté, rue de la Neuve, rue de la République, rue de Schweighouse sur moder, rue des Bleuets, rue des Carmes, rue des Chasseurs Alpins, rue des Géraniums, rue des Lilas, rue des Moulins, rue des narcisses, rue des Primevères, rue des Roses, rue des Tourterelles, rue des Tulipes, rue des Violettes, rue Docteur Jules Milan, rue du 11 novembre, rue du Château, rue du Cimetière, rue Jean Moulin, rue Le Grand Bois, rue Maurice Rey, rue Max Franck, rue Meule Perrin, rue Richard Schneeweis, rue Roguefroide, rue des colombes, rues des grives, impasse des mésanges, impasse des Fauvettes, impasse des
						2ème bureau	Centre d'Animation – Rue des Roses	Maurice Franck, avenue Robert Franck, boulevard Plan Ravier, chemin d'Arvillard, chemin de la Grangette, chemin de Saint Clair, chemin des Chaudannes, chemin des Sables, chemin du Lizelet, extérieurs à la commune, impasse de la Ferme, impasse des Jonquilles, impasse des Loriots, impasse des Magnans, impasse des Roseaux, impasse du Pré Saint Clair, impasse les Coquelicots, la Violette, le Grand Mont, le Mont, le Petit Mont, les Martins, les Vignes de Saint Clair, Montbertrand, route d'Arvillard, route de la Croix, route de Montbertrand, route de Saint Maurice, route des Monts, rue de Fourby, rue de la Croix Rouge, rue de la Gardette, rue de la Grangette, rue de la Résistance, rue de la Soie, rue de l'Etang, rue de Montpezard, rue de Montraillant, rue des Chalets, rue des Férices, rue des Grands Moulins, rue des Iris, rue du 19 mars, rue du Clos, rue du Délicat, rue du Frêne, rue du Rognier, rue Edmond Camenen, rue Eugène Lambert, rue Georges Lachamp, rue Henri Raffin, rue Joseph André, rue Paul
2						3ème bureau	salle polyvalente – 32 place de l'Eglise	ensemble des voies de la commune d'Etable
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73330	VEREL DE MONTBEL	1	mairie			
2	ST ALBAN LEYSSE Canton n°16	73230	VEREL PRAGONDRAN	1	salle polyvalente			

2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	VERNEIL (LE)	1	salle des fêtes			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	VERTHEMEX	1	Bâtiment communal « mairie-école-salle des fêtes »			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73800	VILLARD D'HERY	1	mairie			
2	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73390	VILLARD LEGER	1	mairie			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	VILLARD SALLET	1	salle polyvalente communale			
2	MONTMELIAN – Canton n°11	73110	VILLAROUX	1	mairie			
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	VIMINES	2		1er bureau (centralisateur)	Salle polyvalente Saint Jean	Electeurs par ordre alphabétique de A à J
2	PONT DE BEAUVOISIN – Canton n°14	73160	VIMINES			2ème bureau	Salle polyvalente Saint Jean	Electeurs par ordre alphabétique de K à Z
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73310	VIONS	1	mairie			
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73420	VIVIERS DU LAC	2		1er bureau (centralisateur)	salle Henri Blanc	Par ordre alphabétique des électeurs : de A à G
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°13		VIVIERS DU LAC			2ème bureau	salle Henri Blanc	Par ordre alphabétique des électeurs : de H à Z
2	MOTTE SERVOLEX (LA) – Canton n°12	73420	VOGLANS	1	Complexe Noël Mercier – 271 RUE PRE FONTAINE			
2	Bugey Savoyard – Canton n°6	73170	YENNE	2		1er bureau centralisateur	salle polyvalente, route de Lucey	électeurs par ordre alphabétique de A à J
						2ème bureau	salle polyvalente, route de Lucey	électeurs par ordre alphabétique de K à Z

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-18-007

Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2019-03 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement d'Albertville-modification n°1

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté n° PREF-DCL-BIE-2019-03 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement d'Albertville

Modification n° 1

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.12, L.13 , L.15-1, L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 Août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement d'Albertville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Les Belleville à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Grand-Aigueblanche au 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant création portant création de la commune nouvelle de La Léchère à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu les demandes de modifications présentées par certaines communes de l'arrondissement d'Albertville postérieurement à l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser, pour les communes concernées, les nom, adresse des bureaux de vote ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1er

Dans les communes non divisées en plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2

Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chaque bureau de vote ainsi localisé un périmètre géographique, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 3

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote servent pour toute élection qui se déroulera dans la période comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Article 4

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et affiché immédiatement à la mairie concernée et devant chaque bureau de vote.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général
Signé: Pierre MOLAGER

Liste des emplacements des bureaux de vote
Département de Savoie 73
Arrondissement d'Albertville

CIRC.	Ardt	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	AIME-LA-PLAGNE	7		1er bureau centralisateur	salle des fêtes d'Aime	rue de la Basilique, chemin de Beau Regret, rue Brunet, rue de la Cachouriaz, place de la Cachouriaz, chemin de la Cascade, lieu-dit Chambernard, rue du Chateau Dumaney, rue de la Contamine, route de la Cote d'Aime, rue Derrière les Granges, place de l 'Eglise, rue de l'Eglise, rue l'Eglise Aime, place de l'Eglise Aime, route de la Fortune, rue de la Frasse, route de Frebuge, avenue de la gare, Grande Rue, rue de la Halle, chemin du jeu de Boules, place joux, place de l'Ormente, chemin du Martinet, route des mines, quartier Montmayeur, chemin du Moulin, place de l'Ormente, montée de Poencet, rue de la Poste, chemin du Prince rue de la Procession, impasse du Reclus, chemin du Replat, chemin de la Ruaz, quartier de la Ruaz, chemin Saint Joseph, montée de Saint Sigismond, chemin de Saint Sigismond, chemin de la Tour, chemin de Vallonge.
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	AIME-LA-PLAGNE			2ème bureau	Ancienne mairie annexe Longefoy	chemin de Adray, Aime la Plagne, lieu-dit Beauregard, chemin du Calvaire, impasse du Canal, impasse Charles Montmayeur, rue du Chateau, rue de l'Eglise Longefoy, route de la Fortune, place de la Fruitière, avenue de la gare, Grande Rue, Hors Bureau, village Jean Franco, La Laurzière, Le Skanapia, Le Solaret, Longefoy, place de la mairie, Montalbert, Montalbert Le Signal, Montalbert Les Plaisances, Montgesin, route de Notre Dame du Pré, Planchamp, lotissement les Polettes, chemin de Pradecors, chemin de Roche Combe, Vieux village Montalbert.
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	AIME-LA-PLAGNE			3ème bureau	Ancienne mairie annexe Tessens	chemin du Breuil, lotissement du Cerisier, lotissement le Champs de la Tuerne, route de Charves, rue des Chaudannes, chef-lieu Tessens, route de la Fortune, route de Frebuge, rue de la Garenne, route du Grand Pré, Hors Bureau, La Senchon, lieu-dit Le Breuil, rue Sainte Agathe, lieu-dit Saint Eustache, avenue de Tarentaise, route de Villaroland, lieu-dit Villaroland.
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	AIME-LA-PLAGNE			4ème bureau	salle des fêtes de Villette	chemin du Bornant, chemin de la Carrière, lieu-dit Charves, Chef-lieu Villette, rue de la Contamine, chemin du Cortelet, Derrière le Prieuré, Dessous le Chemin Vieux, Chemin du Dos, place de l'Eglise Villette, rue de l' Eglise Villette, route du Four, place du Four, avenue de la Gare, chemin de la Glière, chemin du Golet, Grande Rue, Hors Bureau, route Impériale, Le Magdelain, Le Pont de la Tour, chemin des Perches, montée de la Piaz, route de la Piaz, lotissement les Polettes, Résidence le Magdelain, avenue de Tarentaise.

2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°6	73210	AIME-LA-PLAGNE			5ème bureau	salle des mariages-mairie d'Aime	Aime la Plagne, avenue de Tarentaise, route de la Bascule, Bonnegarde, lotissement du Cerisier, rue des Chaudannes, chef-lieu Tessens, rue du Comte, rue des Coquelicots, Favorieux, rue de la Garenne, route du Grand Pré, lieu-dit Grumailly, route de Grumailly, Hors Bureau, route des Iles, lieu-dit Le Breuil, Le Magdelain, Les Iles, Les Plantées, rue des Marguerites, Montalbert, Montgilbert, Montvilliers, rue des Pervenches, rue des Peupliers, route de la Plagne, lieu-dit Plan Cruet, Planchamp, lieu-dit Plangerland, impasse du Pré Roux, rue du Prince, lie-dit Saint Eustache, avenue de Tarentaise, rue de la Tulipe d'Aime, rroute de Villaroland, lieu-dit Villaroland, rue des Violettes, chemin des Ziguelettes.
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°7	73210	AIME-LA-PLAGNE			6ème bureau	mairie de Granier	électeurs de l'ancienne commune de Granier
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°8	73210	AIME-LA-PLAGNE			7ème bureau	salle polyvalente de Centron	électeurs des villages de Centron, Montgirod et du Villaret
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE	7		1er bureau (centralisateur)	mairie-hall d'accueil, 12 cours de l'Hôtel de Ville	Place Antoine BORREL, Impasse CALLIGÉ, Rue Claudius PERILLAT, Rue CLEMENCEAU, Place du commandant BULLE, Rue de la Poste, Rue de la République (N° pair à partir de 80 / N° impair à partir de 55), Rue de l'Abérut, Promenade de l'Arly, Place de l'Europe, Cours de l'Hôtel de Ville, Avenue des Chasseurs Alpins (pair du 2 au 56 / impair du 1 au 9), Place du Pénitencier, Place du Petit Marché, Promenade Édouard HERRIOT, Rue Félix CHAUTEMPS (pair du 2 au 18 / impair du 1 au 23), Avenue Général BUISSON, Rue Jacques PORRAZ, Avenue Jean JAURES (impair à partir du N°35), Rue Pargoud, Avenue Parisot DE LA BOISSE, Rue PASTEUR (pair du 2 au 12 / impair du 1 au 7), Place du 11 novembre 1918 (coté pair), Square SOUTIRAS
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE			2ème bureau	Salle René Cassin – Bureau A, place Ferdinand Million	Rue Adjudant GOETZ, Ancienne Route de Pallud, Place BIGUET, Impasse BORREL, Rue BUGEAUD, Rue Claude GENOUX, Chemin de Florimont, Chemin de Jérusalem, Place de la Liberté, Place de l'église, Route de Pallud, Quai des Allobroges, Chemin des Chapelles, Place des Chartreux, Chemin du Paradis, Route d'Ugine, Place Ferdinand MILLION, Rue GAMBETTA, Place Grenette, Avenue Jean JAURES ((impair du N°1 au 33), Rue Joseph MUGNIER, Montée du Chaudan, Rue Paul GIROD, Rue Suarez (pair du N°2 au N° 32 / impair du N°1 au N°95), Rue Weitmen
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE			3ème bureau	Salle René Cassin – Bureau B, place Ferdinand Million	Rue Armand AUBRY, Rue Chanoine Camille RACT, Rue de la République (pair du N°2 au N°78 / impair du N°1 au N°53), Chemin des Galibouds (pair du N° 2 au N°30), Rue du Grand Mont, Rue Félix CHAUTEMPS (pair à partir du N° 20 / impair à partir du N° 25), Rue Jean-Baptiste MATHIAS, Rue Pierre EXCOFFIER, Rue Président René COTY, Avenue Victor HUGO.
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE			4ème bureau	école maternelle Saint Sigismond, 156 rue Suarez	Impasse de la Noyeraie, Rue de Longeray(pair à partir du N°10 / impair à partir du N°9), Route de Perthuis, Chemin des Comparas, Chemin des Galibouds (pair à partir du N°32 / impair tous les N°), Chemin des Molettes, Place des Reisses, Rue Docteur René ARMAND, Rue Docteur Henri BRACHET, Chemin du Char, Chemin du Coq, Rue Édouard PIQUAND (n° 300 exclus), Avenue Eugène DUCRETET, Place de la Croix de l'Orme, Rue SUAREZ (pair à partir du N° 34 / impair à partir du N°97).
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE			5ème bureau	EHPAD Notre Dame des Vignes, 300 rue Edouard Piquand	Chemin de la Bombaz, Chemin d'Aidier, Chemin de Chalaison, Route de l'Arlandaz, Chemin de Plan Perrier, Chemin de Pré MOROZ, Chemin de Terraillat, Rue des Buissons, Chemin des Chaumes, Chemin du Mollard, Chemin du Nant Pottier, Chemin du Platon, Chemin du Villard, Rue Louis DUFOUR, Rue Paul GIGUET, Rue Pierre DE COUBERTIN, Route Provinciale, 300 rue Edouard PIQUANT
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE			6ème bureau	Salle Chaurionde, 14/16 place de Conflans	rue Abbé Marius Hudry, ancienne route de Beaufort, Bettecu, chemin de la Poterne de Beauf, champ Facholaz, champ Levat, champ Riond, place Charles Albert, Chateau Vieux, route de Beaufort, place de Conflans, allée de la Grande Roche, rue de la Pachaudière, chemin de la petite Roche, chemin de la Poterne de Beaufort, avenue de Tarentaise, chemin des Capucins, chemin des Chèvres, chemin des Vignes, rue Docteur Félix Merlot, avenue du Camping, route du fort du Mont, avenue du 8 mai 1945, rue du Sénat de Savoie, rue du Vieux Pont, promenade Edouard Herriot (pair sélection, impair à partir du n°3), Farette, chemin François Gravin, rue Frédéric Bonvin, rue Gabriel Perouse, place Jean Cassety, rue Joseph Gaudin, La Bottière, La Combaz, La Foreza, Lachat, Le Bettex, Le Châtaignier, Le Mont, Le Pommaray, Le Redier, Le Revety, Les Garzons, Les Liaudets, Marecaut, Montée Adolphe Hugues, montée du Chateau, montée Saint Sébastien, Plan Bettet, RN 90 - Terrain Forain.

2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALBERTVILLE			7ème bureau	école maternelle plaine de Conflans, 208 avenue du pont de Rhonne, Conflans	chemin de Californie, chemin de la Dert, chemin de la fonderie, chemin de la Foret de Rhonne , chemin de la Maladière, chemin de la Peysse, chemin de Marmaudy, route de Tours, chemin des Ecoliers, impasse des Jonquilles, chemin des Maraichers, rue des Primevères, chemin des Salines, chemin des Vernes, avenue du Pont du Rhonne, rue Fernand Voiron, rue Henri Cartier Moulin, rue Ilot Manuel, rue Jean Turel, rue Joseph Batailler, chemin La Pierre du Roy, rue Lieutenant Eysseric, rue Robert Piddat.
2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	ALBERTVILLE	4		8ème bureau	Salle Marinette Moulin, 9 avenue du Champ de Mars	route de Grignon, rue de la Combe de Savoie, rue de Narvik, chemin des Abattoirs, avenue des Chasseurs Alpins (pair à partir du N° 58 / impair à partir du N° 11), Chemin des Esserts, rue des Fleurs, rue des Usines, avenue du Champ de Mars, chemin du Pont Albertin, rue Evariste Vauthier, rue Jean-Baptiste Martin, rue Louis Minjoz, rue Pierre Michelon, rue Raymond Bertrand, rue Ripaille.
2		ALBERTVILLE – 2 Canton n°4					9ème bureau	salle du Val des Roses, 9 avenue Sainte-Thérèse	rue Capitaine Deglise Favre, rue Commandant Dubois (pair du N° 2 au N° 538 et du N° 688 au N° 798 / impair du N°1 au N° 575 et du N° 655 au N° 943), rue de la Belle Etoile,Chemin de la Cassine (pair du N°2 au N°352 / impair du N° 1 au N°341), Chemin de la Contamine, rue des Frères Gibello, rue du Val des Roses, avenue Jean Jaurès (coté pair), avenue Jean Moulin (pair du N° 2 au N°38 / impair du N° 1 au N°41),Rue PASTEUR (à partir du N° 14 / impair à partir du N° 9), rue Paul Yvan Lagarde, rue Pierre et Marie Curie, avenue du Président Kennedy, avenue Sainte Thérèse (pair du N° 2 au N°18 / impair du N°1 au N°17), rue Val d'Isère.
2		ALBERTVILLE – 2 Canton n°4					10ème bureau	maison communale du parc, 790 rue du Cdt Dubois	rue Ambroise Croisat, rue Aristide Bergès, rue Commandant Dubois (pair du N°540 au N° 686 et à partir du N°800 / impair du N° 577 au N° 653 et à partir du N° 945), Chemin de la Cassine (pair à partir du N° 354 / impair à partir du N° 343), chemin de la Charrette, chemin de la Digue, Rue de la Grand'Monta, chemin des Trois Poiriers (pair à partir du N° 398 / impair à partir du N° 721), avenue Joseph Fontanet, rue Louis Armand, rue René Cassin, avenue XVIème Jeux Olympiques.
2		ALBERTVILLE – 2 Canton n°4					11ème bureau	Maison des Associations, 21 rue Georges Lamarque	Place de la Gare, Chemin de l'Olivet, Rue de Longeray (pair du N°2 au N°8 / impair du N° 1 au N°7), Avenue de WINNENDEN, Chemin des Jardins, Rue des Traversines, Chemin des Trois Poiriers (pair du N°2 au N° 396 / impair du N° 1 au N°719), Sentier des trois Tours, Chemin du Chiriac, Place du Souvenir Français, Avenue du Général DE GAULLE, Rue Georges LAMARQUE, Rue Hector BUTIN, Avenue Jean MOULIN (pair à partir du N°40 / impair à partir du N° 43), Rue Louis SESTIER, Rue Marius BONVIN, Avenue Sainte Thèrése (pair à partir du N°20 / impair à partir du N°19)
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	ALLONDAZ	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73550	ALLUES (LES)	1	mairie des Allues - route de la Resse			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	AVANCHERS VALMOREL (LES)	1	salle des fêtes des Avanchers			
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73540	BATHIE (LA)	2		1er bureau (centralisateur)	salle polyvalente, place Marcel Pagnol	rue Ambroise Paré, rue Louis Armand, rue Honoré de Balzac, rue Cdt Bulle, rue Albert Camus, Allée Paul Claudel, rue Aimé et Eugénie Cotton, impasse Cdt Cousteau, allée Ambroise Croizat, rue Pierre et Marie Curie, allée Jean de la Fontaine, rue Anatole France, rue Gabriel Fauré, rue Paul Girod, rue de la Grande Journée, rue Victor Hugo, rue Rouget de l'Isle, rue James Joule, rue Jules Vallès, rue Alphonse de Lamartine, rue Antoine Lavoisier, rue Jean Moulin, route Nationale 90, Place Marcel Pagnol, rue Marcel Pagnol, rue Pasteur, rue Jules Renard, rue Auguste Renoir, rue Romain Rolland, rue George Sand, rue Marie de Sévigné, route du Stade, rue Elsa Triolet, allée François Voltaire, allé Voltaire, rue Emile Zola,

							2ème bureau	salle polyvalente, place Marcel Pagnol	rue André Ampère, rue des Ardoisières, rue Aristide Bergès, ZAC des Arolles, rue de Bompan, rue des Boutons d'Or, chemin des Brouves, rue des Cerisiers, rue des Châtaigniers, montée du Château, rue des Chevaliers, chemin du Donjon, rue de l'Energie, rue de l'Erable, rue Antoine de Saint-Exupéry, rue Antoine Favre, allée Jules Ferry, rue Jules Ferry, rue des Fondeurs, chemin de la Maison Forte, rue des Foulons, rue du Vieux Four, rue du Frêne, rue des Gentianes, rue des Glières, rue de l'Industrie, rue des Lilas, rue du Magnolia, rue de l'Ancienne Mairie, rue des Matelassiers, rue du Grand Mont, rue des Montagnes, rue du Moulin, allée des Perce Neige, rue des Noyers, rue des Peupliers, rue du Pin, la Plaine, rue des Poiriers, rue des Pommiers, route du Remuru, rue de la Résistance, rue des Sapins,chemin de la Scie, chemin des Seigneurs, rue des Sumacs, rue des Thuyas, impasse des Tilleuls, rue des Tisserands, rue des Tours, rue du Vercors, rue des Violettes,
2	1	UGINE – Canton n°19	73270	BEAUFORT SUR DORON	2		1er bureau centralisateur	salle des fêtes-chef lieu	le Bourg de Beaufort, la Pierre, le Platon, Chamtardy, les Vanches ; Sallignon, Plaine de la Pierre, le Dorinet, la Marzellaz, le Petit Stéda, Domelin, Marcot, la Côte, la Piche, la Picherie, la Cayère, les Choseaux, le Mont, les Maisonettes, le Reposoir, la Frasse, le Praz, le Bersend, la Ruelle, le Chappe, la Chavonnerie, Coutafaillat, les Avinières, les Grands Praz, les Outards, les Curtillets, les Traverses, les Prés, le Biollay, les Cernix, les Villes Dessous, les Villes Dessus, le Plan, Beaubois, le Moulin du Pont, les Iles.
2	1	UGINE – Canton n°19	73270	BEAUFORT SUR DORON			2ème bureau	mairie annexe d'Arêches	le Bourg d'Arêches, les Carroz, l'Ilaz, les Champs, la Serraz, la Thuile, les Efforces, le Moulin, le Stud, le Platet, le Bois, les Plans, le Chornais, les Quéfins, Ladray, le Planay, le Rafour, les Perchets, le Nant, les Envers, la Listière, le Fayat, le Crêt-Gerel, le Pontet, Boudin, les Gérats, le Mappaz
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)	7		1er bureau+centralisateur	mairie chef lieu	Saint Martin de Belleville, Villarencel, Villarabout, Le Villard, Le Roux, Bérenger, Le Chatelard, Saint Marcel.
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)			2ème bureau	salle de village Villarenger	Villarenger, Les Frênes, Villarbon, La Rochette, Les Varcins
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)			3ème bureau	école élémentaire de Praranger	Les Granges, Praranger, Le Bettex, Le Levassaix, Les Ménuires
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)			4ème bureau	ancienne mairie de Saint Laurent de la Côte	Saint Laurent de la Côte, La côte derrière, La Tour, Le Mas, Villartier, Planvillard.
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)			5ème bureau	Maison de Val Thorens	station de Val Thorens
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)			6ème bureau	Mairie annexe de Villarlurin	Villarlurin
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73440	BELLEVILLE (LES)			7ème bureau	mairie annexe – Saint Jean de Belleville	Saint Jean de Belleville
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	BONVILLARD	1	salle polyvalente			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	BOURG ST MAURICE	5		1er bureau centralisateur	salle des fêtes Le Chorus	rue de la Rosière, rue Capitaine Desserteaux, le Cotaret, avenue du Stade, allée de Rochefort, allée de la Bourgeat, les Echines Dessous, rue de la Chaudanne, rue de la Bourgeat, montée des Capucins, allée Mayet, la Trinité, le Villaret sur la Côte, avenue Antoine Borrel, le Chatelard, le Mollard, la Roche, la Côte, rue des Glières, les Maisonnettes, camping le Versoyen, place du Lieutenant Castex, la Cristallière, Versoie, chemin de Crousaz, l'Illaz, chemin de Rochefort, la Grange du Chatelard, impasse de la Tour, impasse du Chabonnet, les Echines Dessus, Bonneval, le Mollaret, le Replatet du Cotaret, route du Chatelard, les Marais, rue du Versoyen, plan Verger, chemin des Olympiades, rue du Pré de Foire, rue Saint Jean, rue des Olympiades
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	BOURG ST MAURICE			2ème bureau	salle des fêtes Le Chorus	rue Saint Michel, avenue J.F. Kennedy, route de Montrigon, avenue Général Leclerc, route de VUlmix, avenue de la Gare, rue Jean Moulin, avenue du Centenaire, Grande Rue, place de la Gare, rue du Nantet, Montrigon, les Eulets, rue Jean Monnet, avenue de l'Arc en Ciel, montée du Pré Saint Jean, allée des Mésanges, la Millerette, la Moratte, les Chenets, place Marcel Gaimard, la Ville de Montrigon, les Granges de Montrigon, rue de la Vanoise, rue des Vergers, rue des Hauts du Murier, impasse des Hauts du Murier, montée des Ecoles, chemin de la Greffière, passage du Haut Bourg, passage Saint Maurice, les Petits Eulets, place de la Poste.
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	BOURG ST MAURICE			3ème bureau	école des Epines	chemin des Moulins, rue de Pinon, Vulmix, chemin de Belleface, rue de la Météo, avenue Général Leclerc, rue de la Croix Saint Maurice, la Rosière, chemin du Reverset, le Poiset, la Thuile de Vulmix, Orbassy, le Villaret sur la Rosière, route d'Hauteville, chemin de la Source, avenue de Haute Tarentaise, rue des Colombières, le Replatet-Montrigon, impasse Coirx Saint Maurice, impasse des Peupliers, allée des Rives, rue de la Régence, rue de l'Arbonne.

2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	BOURG ST MAURICE			4ème bureau	mairie annexe d'Hauteville Gondon	le Villaret, Montvenix, Le Bérard, la Ravoire, les Dodes, le Fayet, le Biollaton, le Crey, le Plan, le Grand Gondon, Petit Gondon, la Chal, la Grangettaz, la Grange d'Hauteville, Hauteville Gondon, la Petite Chal, le Crozet, la Chenal d'Hauteville, la Trinité d'Hauteville, le Remberg
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	BOURG ST MAURICE			5ème bureau	Mairie annexe d'Arc 1800	le Vaugella, la Croisette, Courbaton, la Nova Arc 1800, l'Adret, Plan des Charpels - Arc 1600, Village des Deux Têtes, les Tournavelles, Arc 1800, le Roignaix – Arc 1800, Pierra Menta, Arc 1600, le Bellcôte – Arc 1800, les Lauzières, Plan Devin 1, la Cachette, la Rive, les Arendelières, - Arc 1800, Centre UCPA, centre de déneigement – 1800, Plan Devin II, le Prainan – Arc 1800, Résidence le Lac des Combes, Aiguille Grive II, Arc 2000, la Cascade Arc 1600, Hôtel du Golf, Résidence 3 Arcs, Le Varet, les Belles Challes, Hôtel des Mélèzes, le Jardin Alpin, Chalet Pierre Blanche, le Thuria, Hôtel Aiguille Rouge, Foyer Les Chardons – La Croisette, le Grand Arbois, le Mirantin, 1, le Mirantin 2, Chalet Arc 1600, Le Mirantin 3 , le Bequi Rouge, les Hauts de l'Adret, Chalet de la Forêt – Arc 1800, le Miravidi – Arc 1800, Hôtel La Cachette, Fond Blanc – Arc 2000, l'Archeboc – Arc 1800, les Rouelles – Arc 1600, Résidence Versant Sud – Arc 1600, Charmettoger – Arc 1800, l'Armoise – Arc 1800, Aiguille Grive III ; Résidence Pierre Blanche – Arc 1600, Arc 1950.
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73350	BOZEL	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73570	BRIDES LES BAINS	1	mairie			
2	1	UGINE – Canton n°19	73200	CESARCHES	1	mairie			
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73730	CEVINS	1	salle des fêtes			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73350	CHAMPAGNY EN VANOISE	2		1er bureau centralisateur	mairie chef lieu-Champagny le Bas	lieu-dit "La louze, la Piat, la Place, la Roue, la Traverse, le Centre, le Crey, le Plan du Crey, le Planay, le Reclaz, les Epinettes, les Hauts de Planchamp, les Hauts du Crey, les Perrières, les Rochers, Planchamp, Villard-Dessous, Villard-Dessus
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73350	CHAMPAGNY EN VANOISE			2è bureau	salle communale-Champagny le Haut dit Les Gorges	lieudit "Friburge, La Chiserete, La Couaz, Le Bois, Le Laisonnay.
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	CHAPELLES (LES)	1	salle polyvalente			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	CLERY	1	salle communale chef lieu			
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	COHENNOZ	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73120	COURCHEVEL	2	Saint-Bon Tarentaise	1er bureau (centralisateur)	Mairie – Salle du Conseil Municipal	Electeurs de la commune déléguée de Saint-Bon Tarentaise
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73120	COURCHEVEL		La Perrière	2ème bureau		Electeurs de la commune déléguée de La Perrière
2	1	UGINE – Canton n°19	73590	CREST VOLAND	1	mairie chef lieu			
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73540	ESSERTS-BLAY	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73350	FEISSONS SUR SALINS	1	Ecole communale			
2	1	UGINE – Canton n°19	73590	FLUMET	1	mairie			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	FRONTENEX	1	mairie			
2	1	UGINE – Canton n°19	73590	GIETTAZ (LA)	1	mairie			
2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GILLY-SUR-ISERE	3		1er bureau (centralisateur)	espace associatif l'Atrium-rue de la Bevière	chemin des Maures, allée des Primevères, allée des Lilas, allée Edelweiss, allée de Bellevue, rue de la Mairie, place de la Mairie, allée des Orchidées, chemin des Grangettes, rue des Ecoles, rue Principale, impasse du petit Verger, allée Pilotaz, rue des Sports, allée des Williams, rue du grand Verger, allée des Louises Bonnes, allée des Golden, allée des Reinettes, allée Gallo Romaine, allée de Bisanne, allée de la Vanoise, allée du Charvin, allée du Mirantin, allée du Chaffard, route de la Pommeraie, allée des Vignettes, allée Belle Vallée, Chemin de la Croix du Cochet, rue de la Bévière

2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GILLY-SUR-ISERE			2ème bureau	espace associatif l'Atrium-rue de la Bevière	route provinciale, chemin de la Charrette, route de l'Arlandaz, chemin du Mollard, route du Fort, chemin du Château, sentier de la Chapelle, allée de la Sambuy, chemin du Petit Bois, chemin du Chiriac, route de Tamié, route des François, chemin de la Forêt, chemin de la Plaine, chemin des Pierres, allée des Airelles, allée des Muguets, allée des Boutons d'Or, allée des Bruyères, allée des Marguerites, allée des Jonquilles
2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GILLY-SUR-ISERE			3ème bureau	espace associatif l'Atrium-rue de la Bevière	route de Chambéry, chemin du Nant des Martins, route de Vizeron, chemin de la Montaz, impasse de Bornéry, chemin de la Longeraie, route de la Rachy, chemin Belle Etoile, chemin des Blés, chemin de l'Isle, avenue Pompidou, chemin du Petit Marais chemin des Bauges, allée des Pommiers Fleuris, chemin des Chaux, chemin des Clarines, chemin de la Digue, route de Terre Neuve, chemin des Grands Lots, chemin de Monthion, route des Communaux, allée des Chardonnerets, route des Chênes, route des Peupliers.
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	GRESY SUR ISERE	1	salle des fêtes - espace Jean Ballaz			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	Grand-Aigueblanche	6		1er bureau+ centralisateur	mairie d'Aigueblanche-250,grande rue	territoire de l'ancienne commune d'Aigueblanche
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	Grand-Aigueblanche			2ème bureau	mairie annexe Grand Cœur-358,rue de la piat	territoire de l'ancienne commune de Grand Cœur
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	Grand-Aigueblanche			3ème bureau	mairie annexe Bellecombe Tarentaise-400,place de la Saint-Marcel	territoire de l'ancienne commune de Bellecombe Tarentaise
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	Grand-Aigueblanche			4ème bureau	mairie annexe Villargere-69,rue de la cure	territoire de l'ancienne commune de Villargerel
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	Grand-Aigueblanche			5ème bureau	Le Bois- 49,rue de la Bottillière	territoire de l'ancienne commune du Bois
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	Grand-Aigueblanche			6ème bureau	Saint-Oyen-chemin de Planchamp	territoire de l'ancienne commune de Saint Oyen
2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GRIGNON	2		1er bureau (centralisateur)	salle du Conseil - Mairie - 1580 CD 925	rue de la Base de Loisirs, rue Belle Etoile, rue Louis Berthet, chemin de la Cascade, CD 925, rue des Chênes, chemin de la Digues, chemin des Espagnols, rue des Glières, route de Saint Guérin, rue du 8 mai 1945, rue Jospeh Martin, chemin du Moulin, chemin de la Plaine, rue des Sardes.
2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	GRIGNON			2ème bureau	cantine scolaire-bâtiment de l'école élémentaire-90 rue des Ecoles	Chemin du Grand Arc, rue Louis Berthet, chemin des Blaches, chemin du Grand Bois, CD 925, rue des Communaux, rue des Ecoles, route de Gilly, le Gros Chêne, route de Saint Guérin, route de Monthion, chemin des Pommiers, chemin de la Scierie
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	HAUTECOUR	1	mairie			
2	1	UGINE – Canton n°19	73620	HAUTELUCE	1	Mairie - 254 rue de la Voûte			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	LANDRY	1	Salle "Les Glières du Haut" route de Peisey			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)	8		1er bureau+centralisateur	mairie de la Léchère	électeurs du secteur de Notre Dame de Briançon, et du secteur de la station thermale de La Léchère
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)			2ème bureau	salle polyvalente de Pussy	électeurs de la commune associée de Pussy
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)			3ème bureau	mairie annexe de Celliers	électeurs de la commune associée de Celliers
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)			4ème bureau	mairie annexe de Nâves	électeurs de la commune associée de Nâves
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)			5ème bureau	Salle des fêtes Petit Cœur	électeurs de la commune associée de Petit Coeur
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)			6ème bureau	salle des fêtes Doucy	électeurs de la commune associée de Doucy
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)			7ème bureau	salle des fêtes-Bonneval	électeurs de la commune-Bonneval
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73260	LECHERE (LA)		mairie	8ème bureau	mairie annexe-Feissons sur Isère	électeurs de la commune-Feissons sur Isère
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	MARTHOD	1	salle du conseil municipal			

2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	MERCURY	3		1er bureau (centralisateur)	salle d'animation rurale	route du Cartherin, chemin de Chapellan, route de Chevron, chemin du Clos, chemin de la Curia, chemin de la Forge, allée de la Garde, route de Gemilly, allée du Grand Chêne, route de la Grillette, route de Longebonne, chemin du Noyeraie, chemin Pierre Doucet, route de Plancherine, route de Pontfet, route de la Ramaz, chemin de la Roche, route du Verney, route de Verrens, chemin du Stade, route de la Forêt
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	MERCURY			2ème bureau	salle d'animation rurale	route des Bellons, allée de la Bévière, route de Bois Rond, chemin de la Chapelle, chemin de Charaville, allée des Charmilles, allée de Chaurionde, route du Collet de Tamie, route du Crêts, route des François, chemin François Lesot, chemin Général Ract-Brancaz, route de Glesin, route du Grand Arc, chemin du Grand Bornet, allée du Grand Mont, allée des Martinettes, chemin du Mirantin, allée de la Muraille, chemin des Perrières, chemin du Plan, route du Roc Rouge (partie), chemin de la Sambuy, allée des Teppes, allée des Treilles, chemin des Batteries
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73200	MERCURY			3ème bureau	salle d'animation rurale	Route d'Allondaz, route de l'Araignée, chemin des Bards, chemin de la Bombaz, chemin du Bontet, chemin de Chalaison, route de Chenola, route de Chevronnet, allée de la Combaz, route du Crozet, route du Cruet, route de la Dent de Cons, route de l'Etanche, route Fernand Bellet, route du Fort du Villard, route de la Frasse, chemin du Genévrier, route des Hérys, chemin des Houches, route de Pallud, route de la Poyat, route du Roc Rouge (partie), chemin des Sartots, chemin de la Sellive, allée des Vernières, chemin des Vernières, route du Cruet Leux,
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73350	MONTAGNY	1	mairie			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	MONTAILLEUR	1	mairie			
2	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	MONTHION	1	mairie			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	MONTVALEZAN	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	MOUTIERS	2		1er bureau (centralisateur)	bâtiment mairie- 8,place de l'hotel de ville	électeurs par ordre alphabétique de A à G
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	MOUTIERS			2ème bureau	bâtiment mairie- 8,place de l'hotel de ville	électeurs par ordre alphabétique de H à Z
2	1	UGINE – Canton n°19	73590	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	1	mairie			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	NOTRE DAME DES MILLIERES	1	Mairie			
3	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	NOTRE DAME DU PRE	2		1er bureau (centralisateur)	mairie chef lieu, salle de réunion, 115 rue de la mairie	territoire de Notre Dame du Pré
3	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	NOTRE DAME DU PRE			2ème bureau	salle polyvalente, 85 rue de l'ancienne école - Les Plaines	hameau des plaines
2	1	UGINE – Canton n°19	73200	PALLUD	1	Mairie – 2 route de la Biolle			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	PEISEY-NANCROIX	1	mairie			

2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	PLAGNE TARENTAISE (LA)	5		1er bureau (centralisateur)	Mâcot -Mairie de la Plagne Tarentaise	Territoire de l'ancienne commune de Mâcot la Plagne défini par : Rue des acacias, rue Albert Perrière, ruelle du Biolay, Bonnegarde du Bas, Bonnegarde du Haut, chemin du Carton, route des Chacruets, rue de la Chaille, Montée du Charbonnier, place Général de Gaulle, ruelle du Charme, rue du Chatelet, Chef lieu, rue du Clos, montée du Coffée, impasse Colette, rue des Colporteurs, rue de la Contamine, rue du Crêt, impasse Creux Vincent, chemin des Cudres, ruelle des Digitales, rue des Ecoliers, rue de l'Epilobe, montée de l'Epineux ruelle du Ferronnier, rue de la Fontaine, rue du Forgeron, montée du Fromager, impasse des Genettes, place des Gentianes, La Grangette, Les Charmettes, les Provagnes, les Villards de Macôt, chemin du Longerey, rue de la Maladière, chemin de Malezan, chemin du Muguet, montée du Nantet, rue du Noyeray, rue de la Perrière, route de la Plagne, route de Plan Bois, Plangagnant, rue de la Planta, rue des Poiriers, rue des Pommiers, ruelle de la Poste, Prariond, ruelle du Pressoir, rue du Raffort, route de la Remise, rue de la Rosinaz, ruelle du Sabotier, rue Saint Aubin, rue Saint Bernard, rue de Saint Blaise, rue Saint Grat, rue Saint Nicolas, rue Saint Sébastien, Sangot, ruelle des Saponaires, rue de la Scierie, route de Terre Noire, monte de la Tour, montée des Vannier, rue du Venechet, place du Vieux Bassin, place des Vieux Garçons, rue des Vieux Garçons, ruelle du Vieux Moulin, ruelle de la Voûte, Z.A. des Iles, impasse Aimoz, passage Saint Pierre, route d'Aime, rue des Mines, Plan Bergères, impasse des Pervenches, rue du Paquier, rue des Crocus, rue des Moulins, route de Longefoy, ruelle des Myosotis, rue Saint Antoine de Padoue, ruelle du Meunier
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	PLAGNE TARENTAISE (LA)			2ème bureau	Plagne Centre – salle omnisport	Territoire de l'ancienne commune de Mâcot la Plagne défini par : Belle Plagne, Crete Côte, la Roche, la Vue d'Aime, le Ceriseray, Plagne 1800, Plagne Bellecôte, Plagne Centre, Plagne Soleil, Plagne Villages, Plangagnant, Station
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	PLAGNE TARENTAISE (LA)			3ème bureau	Bellentre – salle des fêtes	limites géographiques de l'ancienne commune de Bellentre
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	PLAGNE TARENTAISE (LA)			4ème bureau	La Côte d'Aime – mairie	limites géographiques de l'ancienne commune de la Côte d'Aime
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73210	PLAGNE TARENTAISE (LA)			5ème bureau	Valezan – mairie	limites géographiques de l'ancienne commune de Valezan
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73350	PLANAY	1	mairie chef lieu Planay			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73200	PLANCHERINE	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73710	PRALOGNAN LA VANOISE	1	mairie			
2	1	UGINE – Canton n°19	73720	QUEIGE	1	Mairie – 37 place de la mairie			
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73730	ROGNAIX	1	mairie			
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	SAINT MARCEL	1	mairie			
2	1	UGINE – Canton n°19	73590	SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	1	mairie chef lieu			
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73730	SAINT PAUL SUR ISERE	1	salle polyvalente communale			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	SAINT VITAL	1	mairie			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73640	SAINTE FOY TARENTAISE	1	mairie chef lieu			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	SAINTE HELENE SUR ISERE	1	mairie		salle du conseil, 1 rue de la montagne	
2	1	MOUTIERS – Canton n°13	73600	SALINS-FONTAINE	2	mairie	1er bureau (centralisateur)	mairie de Salins	limites géographiques de l'ancienne commune de Salins-Les-Thermes
2							2ème bureau	Mairie de Fontaine	limites géographiques de l'ancienne commune de Fontaine-Le-Puits

2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73700	SEEZ	2		1er bureau (centralisateur)	Foyer rural	rue de la libération, rue des Contamines, impasse des violettes, rue de l'Oura, impasse de l'Eglise, impasse des merles, impasse des pervenches, impasse du Bassin rue des Tanneurs, rue Saint-Pierre, rue Célestin Freppaz, place du 8 mai, impasse des Tilleuls, impasse des Lys, chemin du petit Poucet, rue du Solu, route du col du petit Saint Bernard, route de Val d'Isère, chemin des Perrières, rue de Belleface, impasse des Lilas, rue de la grande combe, impasse de Beaupré, allée de Beaupré, chemin du Mont, rue du Combottier, chemin de Biana, rue des deux arbres, rue Cadet, rue Saint Jean Baptiste, chemin des tartines

2							2ème bureau	Foyer rural	Trèves, Les marais, zone artisanale les Glières, rue des Glières, rue des Trèves, rue de la Filature, allée des Marais, rue des Chardons, impasse des Trolles, route de Malgovert, rue des Contamines, allée du Génépy, rue des Combes, chemin des Dalles, allée des anémones, impasse des Soldanelles, hameau de Longefoy, , hameau Le noyeray, hameau Le Breuil, hameau Villard Dessous, Villard dessus, Plan David, Caravin, La Provenchère, hameau du Mont, hameau Le Cottier, hameau de Saint Germain, hameau des Gauttys-noyerai, hameau de la Combe, Planardin, Le Besset, Ecudet, Molliebon
2	1	UGINE – Canton n°19	73200	THENESOL	1	mairie			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73320	TIGNES	1	mairie			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	TOURNON	1	Mairie – 92, montée de la mairie			
2	1	ALBERTVILLE – 1 Canton n°3	73790	TOURS-EN-SAVOIE	1	salle polyvalente			
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	UGINE	5		1er bureau (centralisateur)	salle des fêtes-Ugine centre	avenue André Pringolliet, Chemin des Cèdres, rue du Centenaire Rattach, avenue des Charmettes, rue Charrière, impasse de la Creusette, rue des Cyclamens, chemin d'Uginette, avenue Derobert, rue du Docteur Chavent, Etranger, rue Felix Chautemps, rue Isidore Berthet, avenue Jules Bianco, place de l'Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, rue Léon Ecoffet, rue Léon Jouhaux, avenue de la Libération, chemin des Lilas, rue Louis Zenone, lieu-dit les Mottets, chemin du Moulin, rue du Nant Pugin, chemin des oiseaux rue du 11 novembre, rue Paul Proust, avenue Perrier de la Bâthie, chemin de Pierre Martine, rue de la Résistance, rue de la Savoisienne, impasse du Soleil, chemin du Soleil, avenue du Stade, chemin des Tailles, rue des Thuyas, rue des Thuyas, impasse des violettes.
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			2ème bureau	salle des fêtes-Ugine sud	chemin des Acacias, allée du Crest Cherel, rue Amélie Gex, rue Ampère, avenue André Pringolliet, rue Antoine Borrel, rue de la Balme, avenue des Charmettes, avenue Commandant Bulle, avenue Commandant Dubois, chemin des Crets, route d'Annecy, esplanade des Fontaines, rue du Docteur Chavent, rue Ducretet, rue des Fontaines, rue Général Férié, rue Henri Dunand, avenue Jean-Marie Meunier, Place Joliot Curie, avenue Jules Bianco, hameau de l'Isle, avenue de la Libération, rue Louis Armand, hameau Montgombert, rue Pasteur, avenue Paul Girod, rue René Perrin, rue des Sablons, Place Saint Clair, rue Saint Clair, impasse de la Source, place du Val d'Arly, rue Victor Hugo, rue des Vignes
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			3ème bureau	mairie, salle des mariages - Ugine nord	rue des Aravis, hameau Bange, rue de la Batterie, rue des Bauges, hameau Bavelin, hameau Bellecombe, hameau le Bon, hameau le Brevent, rue du Centenaire Rattach, avenue des Charmettes, hameau le Chateau, hameau le Clos, hameau le Clos/Village, rue du Cornillon, rue Cornillon, hameau le Cretet, route d'Hery, hameau la Fracharde, rue Henri Gruaz, rue Isidore Berthet, avenue Jules Bianco, hameau l'Aire, hameau l'Infernet, le Nant Cruet, rue Léon Ecoffet, rue Louis Zenone, rue du Mirantin, hameau le Mollard, hameau Mont-Dessous, rue du Mont Charvin hameau Mont-Dessus, hameau la Motte, rue du 11 novembre, avenue Perrier de la Bathie, hameau Pierre Martine hameau la Plagne, chemin du Pont, rue des Près hameau Pussiez, rue des Rechets, rue de la Résistance, hameau les Rippes, hameau le Tremblay, hameau le Villard.
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			4ème bureau	salle des fêtes d'Héry sur Ugine	territoire d'Hery sur Ugine, Hery sur Ugine Hery, Hery sur Ugine La Lierre, Hery sur Ugine La Villette, Hery sur Ugine le Châtelard, Hery sur Ugine les Annuits, Hery sur Ugine les Bourgeois, Hery sur Ugine les Frasses, Hery sur Ugine les Praz, Hery sur Ugine les Rafforts, Hery sur Ugine sur Flon.
2	1	UGINE – Canton n°19	73400	UGINE			5ème bureau	salles des fêtes - Ugine ouest	rue Ambroise Croizat, chemin de Bavelin, chemin du Bon, rue des Cerisiers, rue des Chamois, rue du Champ des Pierres, rue de Chantemerle, impasse des Chardonnerets, impasse des Corrues, impasse du Cottaret, chemin de Cottaret, route d'Annecy, chemin de la Dent de Cons, avenue des Ducs de Savoie, rue Henri Gruaz, impasse Jacques Prévert, rue Jean Moulin, rue des Jonquilles, rue Léon Jouhaux, hameau Outrechaise, rue des Perce-Neige, chemin Pierre Cordier, chemin de Pierre Cordier, rue des Pierres, chemin des Pommiers, rue des Rosiers, rue du Sanctuaz, avenue de Serbie, hameau Soney, rue de la Tournette.

2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73150	VAL D'ISERE	1	Maison Marcel Charvin, salle du conseil municipal			
2	1	UGINE – Canton n°19	73200	VENTHON	1	mairie			
4	1	ALBERTVILLE – 2 Canton n°4	73460	VERRENS ARVEY	1	mairie			
2	1	UGINE – Canton n°19	73270	VILLARD SUR DORON	1	Mairie – 25 route des jonquilles – Chef-Lieu			
2	1	BOURG SAINT MAURICE Canton n°5	73640	VILLAROGER	1	mairie			

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-04-18-009

Arrêté n°PREF-DCL-BIE-2019-04 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne-modification n°1

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté n° PREF-DCL-BIE-2019-04 du 18 avril 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Modification n° 1

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.12, L.13 , L.15-1, L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 Août 2018 portant désignation des bureaux de vote et leur périmètre géographique dans les communes de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle de La Tour-en-Maurienne au 1er janvier 2019 **;**

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Val-d'Arc au 1er janvier 2019 ;

Vu les demandes de modifications présentées par certaines communes de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne postérieurement à l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser, pour les communes concernées, les nom, adresse des bureaux de vote ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1er

Dans les communes non divisées en plusieurs bureaux de vote, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 2

Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, il est affecté à chaque bureau de vote ainsi localisé un périmètre géographique, conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Article 3

Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote servent pour toute élection qui se déroulera dans la période comprise entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Article 4

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et affiché immédiatement à la mairie concernée et devant chaque bureau de vote.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général
Signé: Pierre MOLAGER

Liste des emplacements des bureaux de vote
Département de Savoie 73
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne

CIRC.	Ardt	Cantons	Code Postal	COMMUNES	Nombre de Bureau de Vote	Adresse du bureau de vote unique	Bureaux de vote	Adresse des bureaux de vote	Périmètre géographique rattaché au bureau de vote
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	AITON	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	ALBIEZ LE JEUNE	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	ALBIEZ MONTROND	2		1er bureau (centralisateur)	mairie d'Albiez	électeurs de l'ancienne commune d'Albiez le Vieux
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300				2ème bureau	mairie annexe Montrond	électeurs de l'anncienne commune de Montrond
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	ARGENTINE	1	Salle de motricité, école primaire d'Argentine, place de l'école			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	AUSSOIS	1	mairie			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	AVRIEUX	1	mairie			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73480	BESSANS	1	Salle polyvalente		Salle de l'Albaron – rue de Combarami	
3	3	MODANE – Canton n° 10	73480	BONNEVAL SUR ARC	1	mairie			
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	BONVILLARET	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	CHAMBRE (LA)	1	mairie salle de réception			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73660	CHAPELLE (LA)	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73660	CHAVANNES EN MNE (LES)	1	mairie			
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	EPIERRE	1	mairie		rue de la mairie	
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	FONTCOUVERTE	1	Mairie, 10 rue de la Salette			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	FOURNEAUX	1	mairie			

3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	FRENEY (LE)	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	JARRIER	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	La Tour-en-Maurienne	3		1er bureau (centralisateur)	92,rue Saint-Martin	électeurs de la commune déléguée d'Hermillon
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300				2ème bureau	mairie déléguée du Chatel	électeurs de la commune déléguée du Chatel
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300				3ème bureau	470,rue du Pont Levant	électeurs de la commune déléguée de Pontamafrey Montpascal
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	Modane	2		1er bureau (centralisateur)	salle Antoine Fardel, rue sainte-Barbe	électeurs de A à G
							2ème bureau	salle Antoine Fardel, rue sainte-Barbe	électeurs de H àZ
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	MONTGILBERT	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73870	MONTRICHER ALBANNE	1	mairie - lieu dit Le Bochet			
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	MONTSAPEY	1	mairie, salle de réunion			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	MONTVERNIER	1	Salle polyvalente			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	NOTRE DAME DU CRUET	1	mairie			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73140	ORELLE	1	Centre culturel			
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	SAINT ALBAN D'HURTIERES	1	Bâtiment accueil périscolaire dans la cour de l'école			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINT ALBAN DES VILLARDS	1	salle communale place du village			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	SAINT ANDRE	1	Salle des fêtes « Le Tripode » à Saint-André			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINT AVRE	1	mairie			

3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINT ETIENNE DE CUINES	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINT FRANCOIS LONGCHAMP	3		1er bureau (centralisateur)	Mairie chef lieu - bâtiment "Le Roc Noir"	commune de Saint-François-Longchamp
							2ème bureau	Mairie – salle du Conseil	commune déléguée de Montaimont
							3ème bureau	Salle communale – face à la mairie	commune déléguée de Montgellafrey
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	SAINT GEORGES D'HURTIERES	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73530	SAINT JEAN D'ARVES	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	SAINT JEAN DE MAURIENNE	5		1er bureau (centralisateur)	Salle Polyvalente Pré-Copet, rue Pré-Copet	la Charité, rue des Allobroges, rue Alphonse Thibiéroz, rue de l'Ancien Hôtel de Ville, rue Bonnafous, rue Bonrieux, rue Borcière, rue de la Charité, rue du Chevalier Ducol, rue du Collège, rue Docteur Grange, rue du Docteur Mottard, rue des Ecoles, rue Florimond Truchet, place Fodéré, place de l'Hôtel de Ville, rue Léon Ronco, rue de la Libération, place du Marché, rue Marcoz, rue de Margillan, rue de l'Oasis, rue de l'Orme, rue du Palais de Justice, rue Pierre Balmain, rue de Pyx, rue de la Poste, rue de Pré Copet, rue Saint Marcellin, Place de la Sous-préfecture, rue de la Sous-préfecture, rue Victor Hugo.
							2ème bureau	Salle Jean-Louis Barrault, rue Brun Rollet	Longefan, sous le Bourg, rue de l'Arc, rue de la Bastille, rue Brun Rollet, place de la Cathédrale, place du Champ de Foire, rue Cizeron, rue Ducroz, rue d'Estienne d'Orves, rue Florimond Girard, rue Gabriel Péri, avenue de la Gare, rue du Grand Coin, rue Jean Jaurès, rue Joseph Perret, rue Lambert, Le Forum, rue Louis Sibué, rue du Moulin des Près, rue Nicolas Martin, rue Paul Héroult, rue Pierre Brossolette, rue René Cassin, rue René Collomb, rue de la République numéros pairs du 0 au 160 et numéros impairs du 1 au 189 ET rue Saint Antoine
							3ème bureau	Salle Polyvalente des Chaudannes, rue du Parquet	l'Echaillon, le Coin du Lièvre, rue Ambroise Croizat, rue du Chamoine Gros, rue des Chaudannes, chemin de Combe Paillarde, rue des Encombres, rue Antoine de Saint Exupéry, rue Gabriel Cordier, rue du Général Gerlotto, rue de Guille, rue du 8 mai 1945, avenue d'Italie, rue Jean Monnet, rue Jean Moulin, rue Joliot Curie, quai Jules Poncet, chemin de Maison Brûlée, rue du Parc de la Vanoise, rue du Parquet, rue Pierre Léon Gros, rue du Plan Pinet, chemin des Plantins, rue du Pré de la Garde, rue de Rochenoire, rue Saint Claire Deville, rue Léonard de Vinci, Rue clément ratel et chemin mont l'évêque
							4ème bureau	Ecole maternelle des Clapeys, avenue Samuel Pasquier	La Chevalière, la Combe des Moulins, la Combe Fallet, la Fournache, la Fraidière, les Ouilles, les Rippes, Pierrepin, les Rossières, le Tilleret, Villard-Jarrier, rue Alphonse de Lamartine, rue Jean de Styczinsky, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jean Huguet, rue Joseph Désogus, rue Joseph Vuillermet, rue Pierre Mendès-France, rue des Rippes, rue Saint Pierre, chemin Saint Pierre, avenue Samuel Pasquier, chemin des Vignes, Rue des grandes terres

							5ème bureau	Ecole maternelle Aristide Briand, avenue Aristide Briand	rue de Ramassot, avenue Aristide Briand, quai de l'Arvan, rue Capitaine Bulard, rue Charles Dullin, avenue des Clapeys, rue de Cloitre, rue de la Combe, rue de l'Epine, place du Général Ferrié, rue Georges Brassens, rue Georges Clémenceau, rue Germain Sommeiller, rue du Grand Châtelard, avenue Henri Falcoz, rue Humbert aux Blanches Mains, rue de l'Iseran, impasse Jules Ferry, rue des Martinets, avenue du Mont Cenis, rue Pasteur, rue de la République numéros pairs du 162 au 9999 et numéros impairs du 191 au 9999, rue Saint Ayrald, rue des Tilleuls.
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73870	SAINT JULIEN MONTDENIS	1	mairie			
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	SAINT LEGER	1	salle polyvalente - le Plan d'en Haut			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73140	SAINT MARTIN D'ARC	1	salle communale			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73140	SAINT MARTIN LA PORTE	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINT MARTIN SUR LA CHAMBRE	1	Rez-de-chaussée de la mairie (ancienne salle de classe)			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73140	SAINT MICHEL DE MAURIENNE	4		1er bureau	Salle des mariages – mairie de Saint Michel de Maurienne	électeurs de Saint Michel de Maurienne, par ordre alphabétique de A à G
3							2ème bureau	mairie annexe de Beaune	électeurs de Beaune
3							3ème bureau	mairie annexe de Le Thyl	électeurs de Le Thyl
3							4ème bureau (centralisateur)	Salle bleue – mairie de Saint Michel de Maurienne	électeurs de Saint Michel de Maurienne, par ordre alphabétique de H à Z

3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	SAINT PANCRACE	1	mairie			
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	SAINT PIERRE DE BELLEVILLE	1	salle d'animation - à coté de la mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73660	SAINT REMY DE MAURIENNE	1	mairie			
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73530	SAINT SORLIN D'ARVES	1	mairie		La Ville, Salle du conseil municipal, Rez-de-chaussée	
3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73130	SAINTE MARIE DE CUINES	1	Salle polyvalente			
3	3	MODANE – Canton n°10	73500	VAL CENIS	5	Termignon	1er bureau (centralisateur)	Mairie - Rue de la Parachée - salle du conseil municipal, rez de chaussée	électeurs de la commune déléguée de Termignon
3				VAL CENIS		Bramans	2ème bureau	mairie	électeurs de la commune déléguée de Bramans
3				VAL CENIS		Lanslebourg Montcenis	3ème bureau	mairie	électeurs de la commune déléguée de Lanslebourg-Montcenis
3				VAL CENIS		Lanslevillard	4ème bureau	mairie / salle culturelle	électeurs de la commune déléguée de Lanslevillard
3				VAL CENIS		Sollières-Sardières	5ème bureau	Mairie de Sollières-Sardières – Place de la Mairie – L'Endroit	électeurs de la commune déléguée de Sollières-Sardières
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220	Val d'Arc	2		1er bureau	4,place de la mairie	électeurs de la commune déléguée de Randens
3	3	ST PIERRE D'ALBIGNY – Canton n°18	73220				2ème bureau	2,rue de l'hôtel de ville	électeurs d'Aiguebelle
3		MODANE – Canton n° 10	73450	VALLOIRE	1	Mairie – salle des mariages			électeurs de la commune de Valloire
3		MODANE – Canton n° 10	73450	VALMEINIER	1	mairie			
3		ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	VILLAREMBERT	1	mairie			

3	3	ST JEAN DE MAURIENNE – Canton n°17	73300	VILLARGONDRAN	1	mairie			
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	VILLARODIN BOURGET	2		1er bureau (centralisateur)	mairie Chef lieu	électeurs de Villarodin et de la station de La Norma
3	3	MODANE – Canton n° 10	73500	VILLARODIN BOURGET			2ème bureau	mairie du Bourget	électeurs du Bourget

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

73-2019-04-19-003

Arrêté préfectoral de fermeture de la partie cure alimentée en eau minérale naturelle par le mélange LAISSUS des thermes de BRIDES LES BAINS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SAVOIE

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
Service Environnement Santé

Arrêté préfectoral de fermeture de la partie cure alimentée en eau minérale naturelle par le mélange LAISSUS des thermes de BRIDES-LES-BAINS

_____

LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1322-2, L.1322-3, L.1324-1-A, R.1322-44-8,

Vu l'arrêté du 14 octobre 1937 modifié relatif à l'analyse des sources d'eaux minérales,

Vu la circulaire DGS/VS4/2000/336 du 19 juin 2000 relative à la gestion du risque microbien lié à l'eau minérale dans les établissements thermaux (modifiée par circulaire du 29 novembre 2001),

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2014 portant autorisation d'exploiter l'eau minérale naturelle de la source "Laissus" à des fins thérapeutiques dans l'établissement thermal de Brides-les-Bains,

Vu le rapport du directeur général de l'Agence régionale de santé en date du 19 avril 2019, sur les non-conformités persistantes constatées sur le réseau de soins thermaux alimentée par la source Laissus de l'établissement de Brides-les-Bains.

Considérant qu'en application de l'article R.1322-44-8 du code de la santé publique susvisé, les limites de qualité de l'eau minérale naturelle fixées ne sont pas respectées sur le circuit de soins "Source Laissus" de l'établissement thermal de BRIDES-LES-BAINS,

Considérant que les mesures de sanitation demandées par les mises en demeure des 1er et 12 avril 2019 n'ont pas permis de conclure à une conformité de la qualité des eaux,

Considérant que l'exploitation et l'usage de l'eau peuvent constituer un risque pour la santé des personnes,

Sur proposition de Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône Alpes,

ARRETE

Article 1
La société SET, représentée par Monsieur Gérard MAGAT, exploitante de l'établissement thermal de la commune de BRIDES-LES-BAINS est mise en demeure d'interrompre immédiatement et jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation de l'eau thermale du mélange "Source Laissus" à des fins thérapeutiques.

Article 2
L'exploitant informe le préfet de l'application effective des dispositions visées à l'article 1er du présent arrêté.

Article 3
L'exploitant effectue une enquête afin de déterminer la cause de la contamination, informe l'ARS des constatations et des conclusions de son enquête.
Il établit un programme de mesures à mettre en œuvre et le calendrier de réalisation qu'il transmet à l'ARS.

Article 4:
Lorsque l'exploitant jugera que les mesures mises en œuvre sont de nature à avoir éradiqué toute source de contamination microbiologique, il informe l'ARS.
De nouvelles analyses seront réalisées par un laboratoire agréé, sur l'ensemble des installations et des points contaminés afin de vérifier le retour à une situation conforme d'un point de vue sanitaire.
La réouverture des points d'usage est conditionnée par la réalisation de deux contrôles conformes : le premier prélèvement étant effectué au minimum trois jours après l'opération de rinçage et le second cinq jours plus tard.
Les coûts des prélèvements et analyses sont à la charge de l'exploitant.

Article 5
En cas de non-respect de la prescription prévue par l'article 1 du présent arrêté, l'établissement thermal de la commune de BRIDES-LES-BAINS est passible des sanctions administratives prévues par le code de la santé publique, ainsi que des sanctions pénales prévues par le même code.

Article 6
Le présent arrêté sera notifié à la société SET exploitante de l'établissement thermal de BRIDES-LES-BAINS.
L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la SAVOIE.
Une copie sera déposée en mairie de BRIDES-LES-BAINS.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GERNOBLE (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ou par voie dématérialisée en utilisant l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 8
Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, Monsieur le directeur de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône Alpes, Monsieur le maire de BRIDES-LES-BAINS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 19 avril 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Pierre MOLAGER